

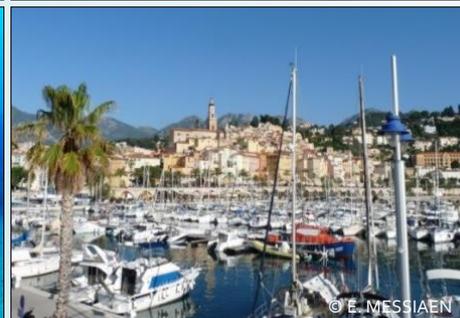
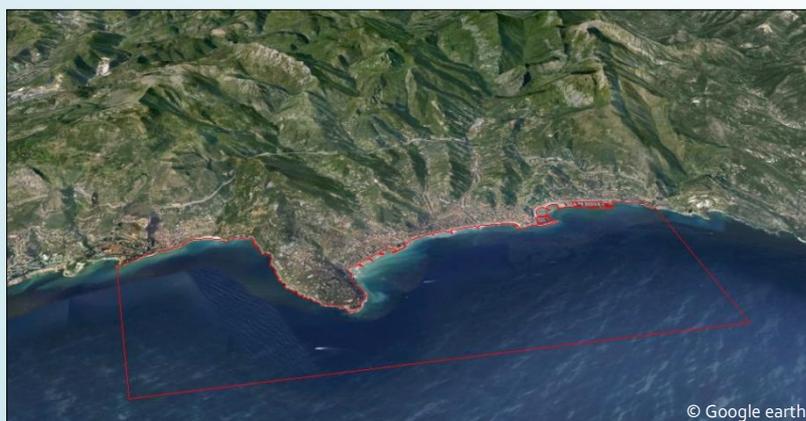
# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## Site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin »

*Désigné au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore »*

### Note de synthèse

*Document définitif – Janvier 2016*



MONVILLE Isabelle, Chargée de mission Natura 2000 mer

à

*Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, Opérateur du site Cap Martin*



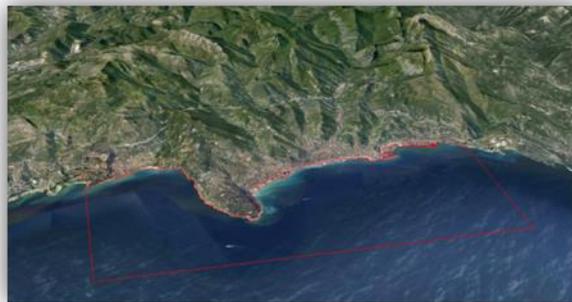
# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## Site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin »

*Désigné au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore »*

### Note de synthèse

*Document définitif*



#### Principales dates liées à l'élaboration du DOCOB

Etapes	Dates
Réunion technique préparatoire au lancement du document d'objectifs (DOCOB)	<b>5 mai 2011</b>
1 <sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage (COFIL 1) et désignation de l'opérateur	<b>24 juin 2011</b>
Signature de la convention cadre Etat-opérateur	<b>11 octobre 2011</b>
Comité technique scientifique pour la détermination des enjeux et objectifs de conservation	<b>10 décembre 2013</b>
2 <sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage (COFIL 2) : présentation des diagnostics écologiques et socio-économique	<b>11 octobre 2013</b>
Mise à disposition du CSRPN du Tome 1 (date de mise en ligne extranet)	<b>25 aout 2014</b>
Présentation du Tome 1 en groupe de travail CSRPN	<b>26 septembre 2014</b>
3 <sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage (COFIL 3) : présentation et validation du Tome 1	<b>16 octobre 2014</b>
Mise à disposition du CSRPN du Tome 2 (date de mise en ligne extranet)	<b>01 avril 2015</b>
Présentation du Tome 2 en groupe de travail CSRPN	<b>16 avril 2015</b>
Validation scientifique du Tome 2 (date de la signature de l'attestation par le rapporteur scientifique)	<b>16 avril 2015</b>
4 <sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage (COFIL 4) : présentation et validation du Tome 2	<b>23 avril 2015</b>
<b>Approbation du DOCOB (date de l'arrêté interpréfectoral)</b>	<b>18 janvier 2016</b>

MONVILLE Isabelle, Communauté d'Agglomération de la Riviera Française  
Janvier 2016

## Maître d'ouvrage

---

Ministère en charge de l'environnement – DREAL PACA – DDTM des Alpes-Maritimes

## Financement Union européenne

---

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en PACA avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

## Opérateur Natura 2000

---

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française  
16 rue Villarey  
06500 Menton  
[direction.generale@carf.fr](mailto:direction.generale@carf.fr)

Téléphone : 04 92 41 80 30  
Fax : 04 92 41 80 40  
Email :

## Contributions scientifiques et relecture

---

Dr. Marc VERLAQUE - Chargé de recherche  
CNRS – UMR7294 MIO (Institut Méditerranéen d'Océanographie), Aix-Marseille Université, Case 901  
Campus de Luminy - 163 Avenue de Luminy, 13288 Marseille cedex 9  
Email : [marc.verlaque@univ-amu.fr](mailto:marc.verlaque@univ-amu.fr)

## Rédaction de la Note de Synthèse

---

Isabelle MONVILLE, chargée de mission Natura 2000 mer  
Département Aménagement de l'Espace, CARF

Téléphone : 04.92.41.80.38  
Email : [i.monville@carf.fr](mailto:i.monville@carf.fr)

## Contributions techniques et relectures

---

Martine GENDRE, Chargée de mission Natura 2000 mer et Var  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Email : [martine.gendre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:martine.gendre@developpement-durable.gouv.fr)

Stéphanie CAPOUEN, Adjointe au chef du pôle Aménagement Durable de la Mer et du Littoral  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes  
Email : [stephanie.capoen@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:stephanie.capoen@alpes-maritimes.gouv.fr)

Yves K'OURIO, Responsable du Département Aménagement de l'espace  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française  
Email : [y.kourio@carf.fr](mailto:y.kourio@carf.fr)

Yann GUERRIER, Directeur Général des Services  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française  
Email : [yann.guerrier@carf.fr](mailto:yann.guerrier@carf.fr)

## Crédits photographiques de la couverture

---

© Google earth  
© I. MONVILLE  
© E. MESSIAEN  
© Office du tourisme de Menton  
© Andromède océanologie/Agence des Aires Marines Protégées

## Référence à utiliser

---

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - MONVILLE I., 2016. Note de synthèse - Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin », 30p.

# TABLE DES MATIERES

---

LISTE DES FIGURES .....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES CARTES .....	2
AVANT-PROPOS.....	3
<b>1. LA DEMARCHE NATURA 2000.....</b>	<b>5</b>
1.1. CADRE LEGISLATIF DU RESEAU EUROPEEN.....	5
1.2. MISE EN ŒUVRE FRANÇAISE : LE DOCUMENT D’OBJECTIFS .....	5
1.3. LE CAS DU SITE « CAP MARTIN » : FICHE D’IDENTITE .....	6
<b>2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE .....</b>	<b>7</b>
2.1. DONNEES ABIOTIQUES.....	7
2.2. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES .....	9
2.3. PATRIMOINE NATUREL .....	11
2.4. ACTIVITES ET USAGES SUR LE SITE .....	15
<b>3. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION.....</b>	<b>22</b>
3.1. DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION .....	22
3.2. DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	24
<b>4. PLAN D’ACTION SUR LE SITE .....</b>	<b>26</b>
4.1. OBJECTIFS DE GESTION .....	26
4.2. MESURES DE GESTION .....	26
4.3. SYNTHESE FINANCIERE ET FEUILLE DE ROUTE DE L’ANIMATEUR.....	29

## Glossaire des sigles

---

AAMP : L'Agence des Aires Marines Protégées

CARF : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

COFIL : COmité de PILotage

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DHFF : Directive « Habitats/Faune/Flore » (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992)

DO : Directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009)

DOCOB : DOcument d'OBjectifs

DREAL PACA : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence Alpes-Côte d'Azur

FEDER : Fond Européen De Développement Régional

pSIC : proposition de Site d'Importance Communautaire

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SIC : Site d'Importance Communautaire

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

## Liste des figures

---

<b>Figure 1</b> : ZPS et ZSC formant le réseau Natura 2000 : .....	5
<b>Figure 2</b> : Chronologie des différentes étapes de l'élaboration du DOCOB de « Cap Martin » .....	5
<b>Figure 3</b> : Relief des communes à proximité du site .....	7
<b>Figure 4</b> : Carte Morpho-Bathymétrique de la marge continentale de méditerranéenne française (échelle 1/4 000.00) ....	8
<b>Figure 5</b> : Masses d'eau définies par le SDAGE RM 2010-2015 concernées par « Cap Martin ».....	8

## Liste des tableaux

---

<b>Tableau 1</b> : Identification du site.....	6
<b>Tableau 2</b> : Etapes et réunions d'échanges organisées par l'opérateur dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site « Cap Martin ».....	6
<b>Tableau 3</b> : Récapitulatif des habitats et espèces caractéristiques du site « Cap Martin »(en gras les habitats et espèces listés respectivement à l'annexe I et II de la Directive « Habitat-Faune-Flore » ; et avec * : habitat et espèce prioritaire) ..	11
<b>Tableau 4</b> : Tableau récapitulatif de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site (données issues de l'inventaire écologique corrigées par la DREAL PACA).....	14
<b>Tableau 5</b> : Tableau récapitulatif de l'état de conservation des espèces de l'annexe II de la Directive « Habitat » potentiellement présentes (données issues de l'inventaire écologique corrigées par la DREAL PACA) <sup>2</sup> .....	14
<b>Tableau 6</b> : Synthèse des activités et usages sur le site : description détaillée, impacts positifs et négatifs sur le site, tendances évolutives et conflits d'usages.....	17
<b>Tableau 7</b> : Interrelation entre facteurs naturels ou humains indirects et habitats et espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation du site Natura 2000 (* : habitat et espèce prioritaires).....	19
<b>Tableau 8</b> : Interrelation entre activités humaines et habitats et espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation du site Natura 2000 (* : habitat et espèce prioritaires) .....	20
<b>Tableau 9</b> : Interrelation entre activités humaines et habitats et espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation du site Natura 2000 (* : habitat et espèce prioritaires) .....	21
<b>Tableau 10</b> : Bilan des niveaux d'enjeu de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire nécessitant la désignation du site.....	22
<b>Tableau 11</b> : Détails et hiérarchisation de la valeur patrimoniale et des risques et menaces potentiels pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Cap Martin ».....	23
<b>Tableau 12</b> : Hiérarchisation et priorité des objectif et sous-objectifs de conservation des habitats et espèces sur le site « Cap Martin » .....	25
<b>Tableau 13</b> : Croisement entre objectifs de conservation et objectifs de gestion du site Natura 2000 « Cap Martin » .....	27
<b>Tableau 14</b> : Correspondance entre les mesures de gestion et les objectifs de gestion du site Natura 2000 « Cap Martin » .....	28
<b>Tableau 15</b> : Synthèse de la programmation, du coût et du financement prévisionnels des actions .....	29
<b>Tableau 16</b> : Synthèse des missions de l'animateur et répartition prévisionnelle de sa charge de travail.....	30

## Liste des cartes

---

<b>Carte 1</b> : Site Natura 2000 « Cap Martin » : Localisation et toponymie terrestre .....	6
<b>Carte 2</b> : Habitats élémentaires marins d'intérêt communautaire du site « Cap Martin » .....	12
<b>Carte 3</b> : Synthèse des activités liées à l'urbanisation et à la plaisance sur le site « Cap Martin » .....	16

## Avant-propos

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la finalisation du réseau européen Natura 2000 de sites marins d'intérêt écologique communautaire et vise à réaliser le **document d'objectifs du site FR 9301995 « Cap Martin »**.

Ce document constitue la note de synthèse du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Cap Martin » FR9301995 et a pour objectif de résumer à la fois le Tome 1 « Diagnostics, enjeux et objectifs de conservation » et le Tome 2 « Plan d'action » du Docob.

Il s'agit d'une annexe du DOCOB qui complète les deux Tomes précédemment cités, au même titre que :

- d'un **atlas cartographique** comprenant les cartes élaborées dans le cadre du Tome 1 et citées dans le texte sous la forme « Atlas cartographique, Carte X », les références complètes de ce document étant : *Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - MONVILLE I., 2016. Atlas cartographique - Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin », 82p.*
- des **fiches descriptives des habitats et espèces** d'intérêt communautaire : *Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - MONVILLE I., 2016. Fiches descriptives des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin », 111p.*
- la **charte Natura 2000** : *Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - MONVILLE I., 2016. Charte Natura 2000 - Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin », 9p.*

Ce document est la **version définitive** validée par les services de l'Etat et le COPIL, et modifiée suite à la consultation du public.





# 1. LA DEMARCHE NATURA 2000

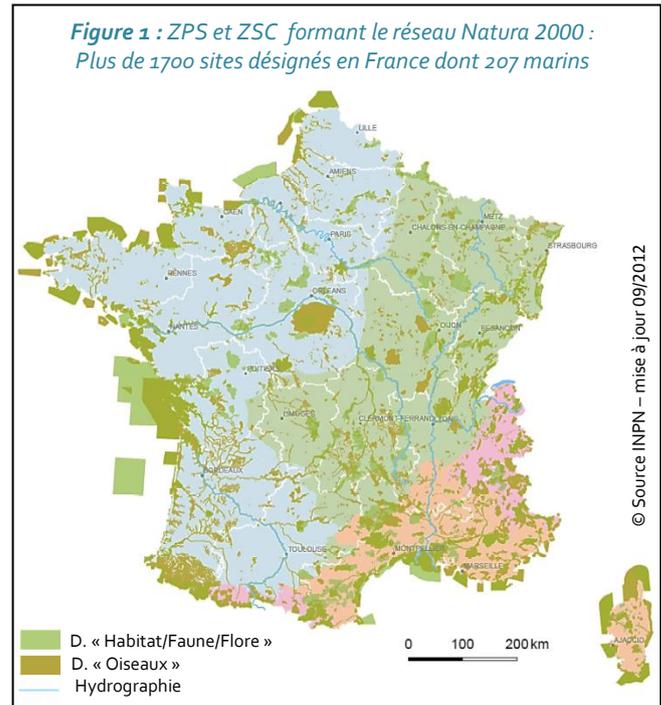
## 1.1. CADRE LÉGISLATIF DU RÉSEAU EUROPÉEN

Le réseau Natura 2000 est un **ensemble de sites naturels européens**, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées.

Avec environ 27 000 sites en Europe, le réseau Natura 2000 est aujourd'hui **le plus vaste maillage d'espaces protégés au monde**. Ces sites sont désignés au titre de deux directives européennes (Fig. 1) :

- ✓ **la Directive « Oiseaux »** (2009/147/CE) qui prévoit la désignation de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** visant la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne ;
- ✓ **la Directive « Habitats/Faune/Flore »** (92/43/CEE) qui prévoit la désignation de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation à long terme de certaines espèces de faune (autre que les oiseaux) et de flore sauvages ainsi que d'habitats naturels présentant certaines caractéristiques.

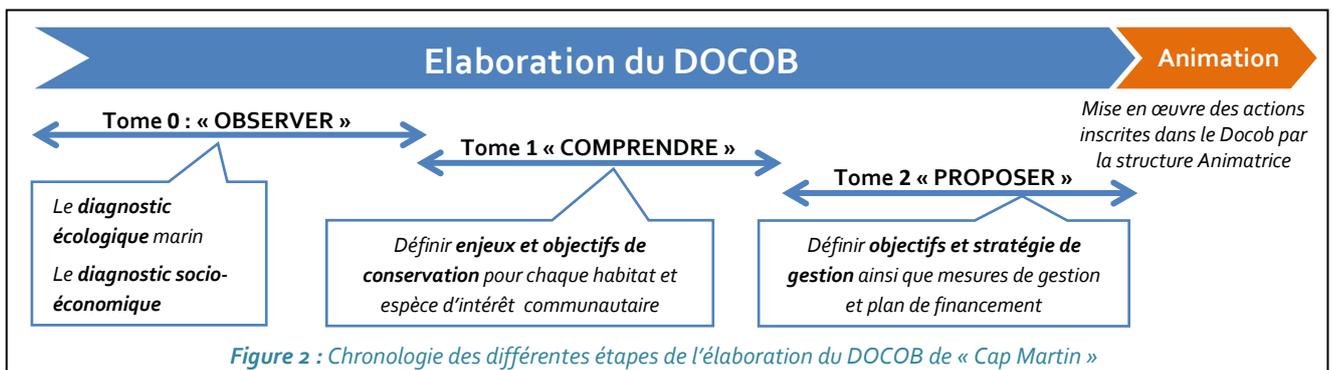
A ce jour, ce sont plus de 100 sites dans la région PACA et 26 sites dans le département des Alpes-Maritimes, dont respectivement 19 et 3 sites avec une partie marine<sup>1</sup>.



## 1.2. MISE EN ŒUVRE FRANÇAISE : LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

La gestion d'un site Natura 2000 passe par l'élaboration préalable d'un **DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB)**, outil de diagnostic et d'orientations stratégiques pour tous les acteurs du territoire. L'élaboration du DOCOB suit une démarche en trois temps et se présente alors sous la forme de plusieurs documents (Fig. 2) :

- ✓ Tome 0 : document de compilation des diagnostics biologiques et socio-économiques ;
- ✓ Tome 1 : document comportant les diagnostics, enjeux et objectifs de conservation du site ;
- ✓ Tome 2 : document comportant les objectifs de gestion et le plan de financement des mesures de gestion.



<sup>1</sup> Un **site Natura 2000 en mer** comprend les sites entièrement marins et sites mixtes (terre/mer) et sont considéré comme des **Aires Marines Protégées** d'après la loi du 14 avril 2006.

### 1.3. LE CAS DU SITE « CAP MARTIN » : FICHE D'IDENTITÉ

Tableau 1 : Identification du site

<b>Superficie et type de site</b>	Site 100% marin de 2090 ha
<b>Désignation (pSIC)</b>	Désigné en 2009 au titre de la directive « Habitats/Faune/Flore »
<b>Statut actuel</b>	Site d'Importance Communautaire (SIC) depuis le 10 Janvier 2011
<b>Localisation</b>	France métropolitaine, PACA, Alpes-Maritimes
<b>Communes concernées</b>	Communes de Menton et Roquebrune-Cap-Martin
<b>COPIIL *</b>	Défini par l'arrêté préfectoral n°441/2011 du 7 Juin 2011 <b>Président</b> : M. GUIBAL, Député-Maire de Menton <b>Vice-Président</b> : M. CESARI, Maire de Roquebrune-Cap-Martin et Préfctures de département et maritime
<b>Elaboration DOCOB</b>	<b>Opérateur**</b> : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française <b>Lancement de la démarche</b> : Octobre 2012

**\* Comité de Pilotage (COPIIL)** : Mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, il comprend les services de l'Etat, les élus et les autres gestionnaires et usagers du site (associatifs, socio-économiques, ...). Il participe à la préparation, au suivi des documents d'objectifs et à leur mise en œuvre.

**\*\* Opérateur du site Natura 2000** : Structure désignée par les élus du comité de pilotage et chargée de l'élaboration du DOCOB avec l'appui de groupes de travail locaux.

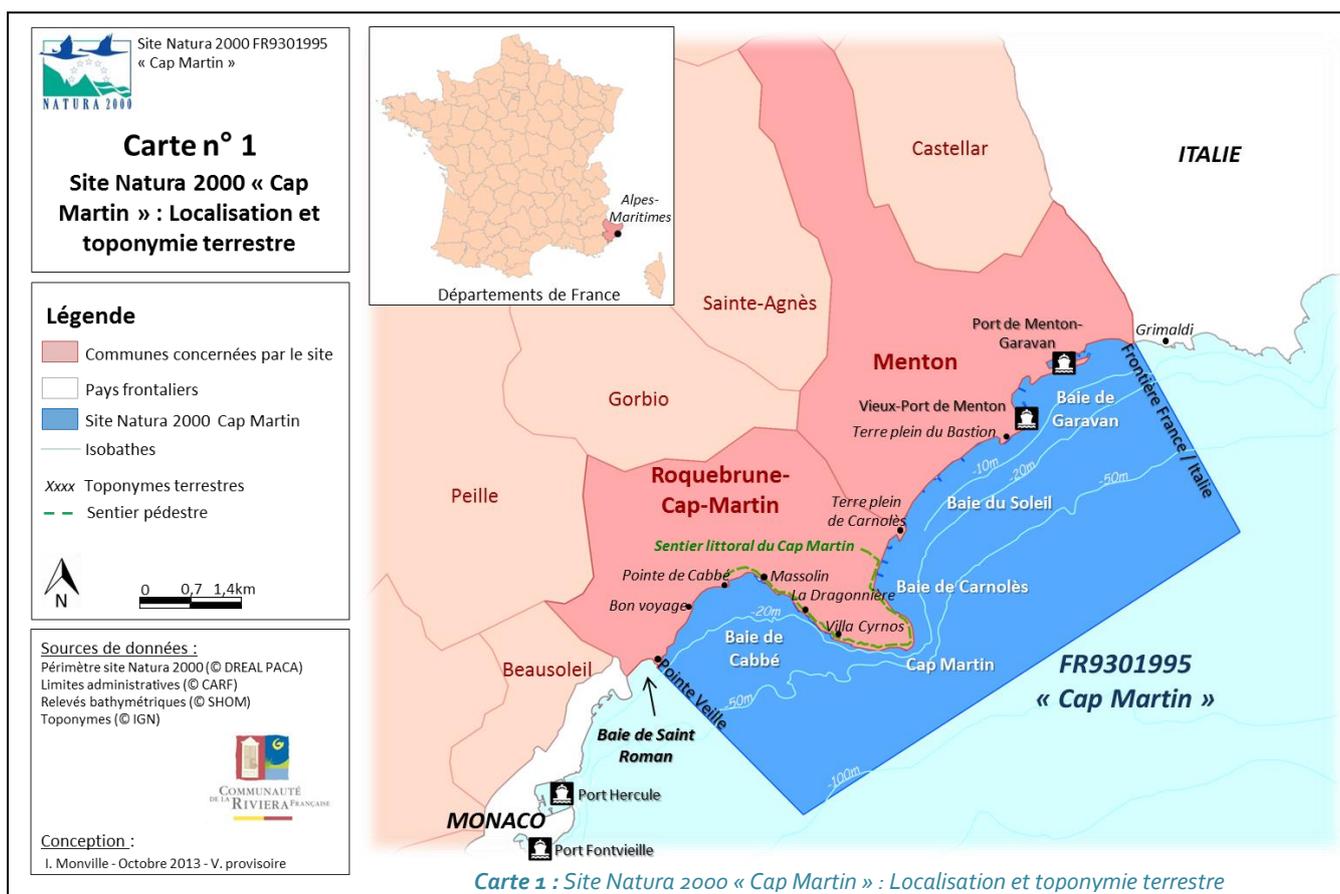


Tableau 2 : Etapes et réunions d'échanges organisées par l'opérateur dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site « Cap Martin »

Etapes	Dates
<b>Lancement de la Démarche (2011)</b>	
Première Réunion de Cadrage Préalable à l'Elaboration du DOCOB (RCPE)	05 Mai 2011
Première réunion du COPIIL : Désignation du Président et Vice-président du COPIIL et de l'Opérateur	24 Juin 2011
Deuxième RCPE avec les services de l'Etat	08 Septembre 2011
Signature convention entre l'Etat, l'Europe (Fonds FEDER) et la CARF pour l'élaboration du DOCOB	11 Octobre 2011
<b>Tome 0 (2012 - 2013)</b>	
Inventaire écologique (réalisé par Andromède océanologie - AAMP, Programme CARTHAM)	2010 à Septembre 2012
Inventaire socio-économique et étude plaisance (réalisés par la CARF)	Octobre 2012 - Octobre 2013
Deuxième réunion de COPIIL : présentation des diagnostics écologiques et socio-économiques (Tome 0)	11 Octobre 2013
<b>Tome 1 (2013 - 2014)</b>	
Réunion de groupe de travail scientifique pour définir les enjeux et objectifs de conservation sur le site	10 Décembre 2013
Réunion de groupe de travail d'examen du Tome 1	26 septembre 2014
Troisième réunion de COPIIL : présentation des enjeux et objectifs de conservation (Tome 1)	16 Octobre 2014
<b>Tome 2 (2014 - 2015)</b>	
Réunion des 3 groupes de travail thématique pour la définition des mesures de gestion sur le site	19 et 20 Mai 2014
Réunion de groupe de travail d'examen du Tome 2	16 Avril 2015
Quatrième réunion de COPIIL : présentation du plan d'action (Tome 2)	23 Avril 2015

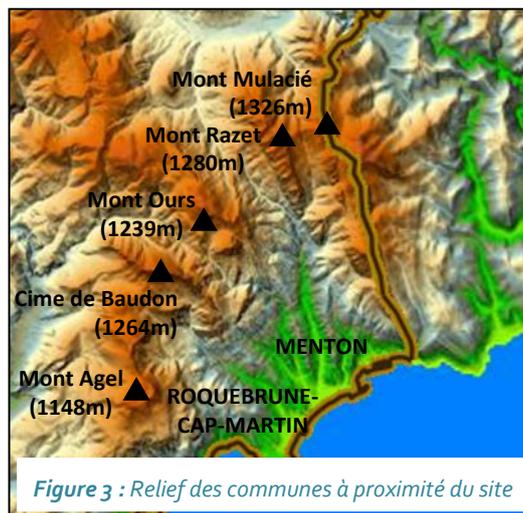


## 2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE

### 2.1. DONNÉES ABIOTIQUES

#### Géologie

- Ce site est caractérisé par un **puissant relief côtier** issu de l'arc Alpin qui présente des sommets de plus de 1000 mètres et dont les pentes s'adoucissent en un cirque, limité à l'est par une crête formalisant la frontière avec l'Italie.
- Le **substrat des deux communes** concernées par le site Cap Martin, lié au domaine des chaînes subalpines méridionales, est constitué de terrains de la deuxième ère géologique, le mésozoïque (période du Jurassique supérieur et du Crétacé supérieur) et de la troisième ère géologique, le cénozoïque (époque Eocène et Miocène) (Atlas cartographique, Carte 7).
- Concernant plus précisément la nature des roches, les portions encore naturelles sur le site sont localisées au niveau du Cap Martin où on découvre des **magnifiques structures calcaires** (roches de type sédimentaire), semblables à celles du Cap Ferrat.



#### Climatologie

**Températures et Précipitations :** Le Site Cap Martin présente les caractéristiques générales du climat méditerranéen :

- des **températures (T) clémentes** en hiver et assez élevées en été (valeur moyenne comprise entre 6,6° en janvier et 22° en août) ;
- des **précipitations (P) assez faibles** (Atlas cartographique, Carte 8) mais d'une grande variabilité (comprise entre 20,3mm en juillet et 141,8mm en octobre), avec la présence de périodes de sécheresse estivale (4 mois secs de mai à août où  $P < 2T$ ) et d'événements de violentes averses ;
- un **ensoleillement parmi les plus importants de France** (moyenne de 2694h à l'année, avec un maximum de 340h pour le mois de juillet et un minimum de 150h pour janvier).

#### Exposition aux vents et à la houle

- Le prolongement des reliefs successifs de l'arrière-pays du Cap Martin fait office de **barrière climatique** protégeant la bande côtière des vents septentrionaux. Il est cependant concerné par les **vents de secteur Est** (Levant) et **Sud-Ouest** (Mistral ou Labé)
- Le nombre moyen de **jours avec rafales est relativement faible** (vent  $\geq 57,6$  km/h) et est de l'ordre de 34 jours à l'année avec un maximum en avril (4,5 jours) et un minimum en juillet (1,3 jours).

#### Hydrographie

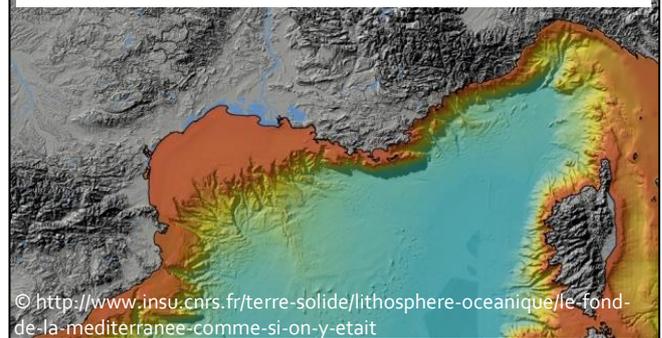
- Le Cap Martin est sous l'influence du bassin versant des « **vallons côtiers de Cap d'Ail à la partie ouest de Ventimiglia** », fortement responsable de la nature sédimentaire des fonds marins du site Natura 2000. Il draine **quatre principaux cours d'eau**, dont les bras principaux sont permanents. On retrouve d'Ouest en Est, le torrent de Gorbio, le Borrigo, le Careï et le Fossan (Atlas cartographique, Carte 9).
- Le Careï, plus important cours d'eau du bassin versant présente des débits maximums enregistrés aux mois de juin et de décembre n'excédant pas 50 litres par seconde (hors événement pluvieux).
- Ces cours d'eau (hormis le Fossan) ont été évalués en « **Bon Etat** » **écologique** en 2009 et 2013 dans le cadre du SDAGE (Atlas cartographique, Carte 13).

## Océanographie

### Bathymétrie

- Caractéristique de la partie orientale française, la **plateforme continentale** de la région sous-marine du Cap Martin est **très étroite**, atteignant une largeur maximale d'à peine 7 km avec une rupture de pente marquée aux environs de l'isobathe 150 m (Fig. 4).
- Si à l'ouest du Cap Martin, la descente des reliefs alpins forme une série subcontinue de falaises, à l'est du Cap Martin, les grandes plages forment une vaste zone littorale basse en forme d'arc de cercle où la pente y est plus douce et assez régulière.
- Le Cap Martin est aussi entouré du **canyon de Nice** côté français et du **canyon au large de Vallecrosia** côté italien participant ainsi à la richesse et au bon fonctionnement de l'écosystème de la région sous-marine du site.

Figure 4 : Carte Morpho-Bathymétrique de la marge continentale de méditerranéenne française (échelle 1/4 000.00)



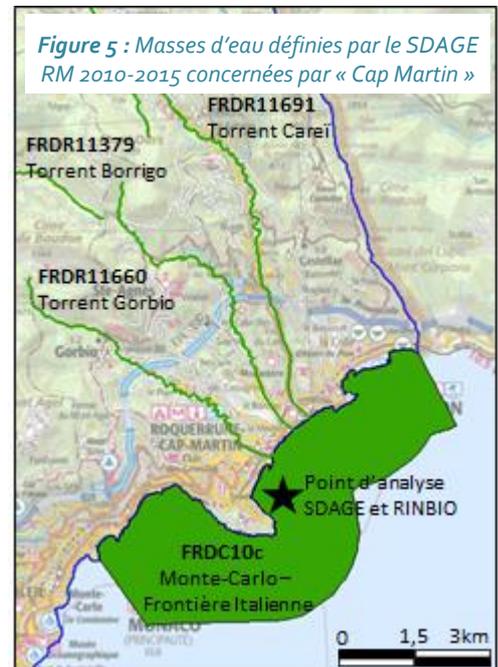
### Courantologie

- La Méditerranée est caractérisée par une **salinité assez forte** 38,5 PSU et une température moyenne de 13,2° avec une variation importante dans la partie superficielle (0-30m) oscillant de 6 à 26°.
- La courantologie du Cap Martin est influencé par un **courant général** qui reste relativement éloigné du rivage : le **courant liguro-provençal-catalan** trouvant son origine dans le golfe de Gênes et longeant ensuite les côtes jusqu'au plateau des Baléares.
- Au niveau du Cap Martin, les **courants côtiers dus aux vents et à la houle** suivent principalement les courants de dérive littorale (dérive Ouest-Est), mais présentent aussi entre Nice et Menton un contre-courant dans le sens rétrograde (Ouest-Est).

### Qualité de la masse d'eau

- La masse d'eau côtière concernée par le Cap Martin (FRDC10c « Monte-Carlo - frontière italienne») a été évaluée en « Bon Etat » écologique et chimique au classement officiel de 2009 du SDAGE (Fig. 5), mais la réévaluation provisoire de 2012 met en évidence un **état écologique qualifié de « Moyen »** et un **état chimique « Mauvais »**.
- Le suivi de contamination chimique (RINBIO) met en évidence une **concentration modérée pour les HCHs**, (puissant insecticide) pouvant s'expliquer par les **apports du bassin versant** et le courant Ligure.

Figure 5 : Masses d'eau définies par le SDAGE RM 2010-2015 concernées par « Cap Martin »



## Evolution du trait de côte

L'artificialisation progressive du littoral des Alpes-Maritimes conjuguée à une maîtrise hydraulique des cours d'eau a entraîné une diminution des apports sédimentaires ainsi qu'une modification de l'hydrodynamisme côtier qui s'est traduit au fil du temps par une **modification du trait de côte** (Atlas cartographique, Cartes 10) :

- Le **phénomène d'érosion** semble concerner la plage de Saint Roman dans sa partie Sud, celle de Garavan dans une moindre mesure, ainsi que la plage de Carnolès et de la baie Ouest de Menton. Concernant ces deux dernières, leurs bilans surfaciques apparaissent positifs, ce qui peut s'expliquer par des **rechargements massifs** et la protection apportée par les épis et brise-lames ;
- Les autres plages du site (plage du Buse, du Golfe Bleu et des Sablettes) présentent quant à elles une **tendance à la stabilité**.

Indicateurs socio-économique	
Population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux communes totalisant <b>42 034 habitants</b>, sans tenir compte du tourisme estival important sur le territoire, induisant une pression démographique beaucoup plus forte. A Menton, la <b>population triplerait en été</b>, atteignant plus de 88 000 habitants logés.</li> <li>- Communes <b>densément peuplées</b> (6 à 8 fois &gt; au département, et 14 à 20 fois &gt; à la France) et caractérisées par une <b>augmentation de la population</b> depuis 1968, du au solde migratoire.</li> <li>- Une part relativement importante des plus de 65 ans (~24%) supérieure à la part des moins de 20 ans (19-20%).</li> </ul>
Economie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site situé aux portes de la côte d'azur et en plein cœur de la <i>Riviera</i> : <b>économie fondée sur le tourisme</b>.</li> <li>- Menton, lancée comme ville touristique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, voit d'abord se développer un <b>tourisme aristocratique d'hiver</b> à vocation spécifiquement climatothérapique.</li> <li>- En 2011, les deux communes comptaient 227 établissements d'hébergement (tous types confondus) correspondant à une capacité totale de plus de <b>7000 lits</b> dont l'hôtellerie représente près de 40 %.</li> <li>- La part des <b>résidences secondaires</b> sur les communes concernées par le site (comprise entre 40 et 47%) est deux fois plus importante que la moyenne départementale. Sur la côte d'azur, plus de 50% des propriétaires de ces résidences seraient italiens et 16% britanniques.</li> </ul>
Urbanisation et transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce territoire se caractérise par un <b>front bâti dense et continu</b> de l'étroite bande littorale, avec une possibilité d'extension de l'étalement urbain limitée, induisant une forte pression foncière et un mitage de l'espace (Atlas cartographique, Carte 11).</li> <li>- Menton et Roquebrune-Cap-Martin sont <b>en pleine zone transfrontalière</b> (Monaco-France-Italie) et sont relativement bien desservies par le réseau routier (proche autoroute A8), le réseau portuaire (2 ports de plaisance à Menton et 1 port de croisière à Monaco) et l'aéroport de Nice à proximité (2<sup>ème</sup> aéroport de France).</li> </ul>
Documents de planification du territoire	
DTA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) est un document d'urbanisme d'État réservé au territoire présentant des enjeux particulièrement importants.</li> <li>- La <b>DTA des Alpes-Maritimes</b> (approuvée en 2003) définit comme espace remarquable un secteur du domaine public maritime allant du Cap Martin à Monaco (Atlas cartographique, Carte 12).</li> </ul>
SDAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est établi par grands bassins hydrographiques en France et fixe pour six ans la stratégie pour atteindre un bon état des milieux aquatiques (Atlas cartographique, Carte 13).</li> <li>- Le <b>SDAGE « Rhône Méditerranée » 2010-2015</b> (adopté en 2009) considère sur le territoire « Cap Martin » une masse d'eau côtière qui recouvre la totalité du site et 3 cours d'eau douce qui se jettent dans le site Natura 2000 (cf. résultats qualité de l'eau § « Océanographie » et « Hydrographie »).</li> </ul>
SCOT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) sont des documents de planification intercommunaux pour coordonner les politiques dans une logique de développement durable.</li> <li>- Le site est concerné par le « <b>SCOT de la Riviera Française de la Roya</b> » qui rassemble les 15 communes de la CARF et a été arrêté pour la dernière fois en 2012 sans être approuvé.</li> </ul>
POS - PLU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'Occupation des Sols (POS), remplacé aujourd'hui par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols sur une commune en fonction d'un projet global d'aménagement.</li> <li>- L'occupation du sol est régie par un POS approuvé en 2000 pour Roquebrune-Cap-Martin et en 1987 pour Menton, mais ce dernier est actuellement en révision pour être transformé en PLU.</li> </ul>

Risques naturels, technologiques et autres	
PPR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques (PPRNT) sont des documents de planification annexés au PLU qui règlementent, par aléa identifié (inondation, incendies, ...), l'utilisation des sols.</li> <li>- Les communes sont concernées par 4 risques naturels (mouvement de terrain, inondation, feux de forêt, séisme) et 2 risques technologiques (transport de matière dangereuses et rupture de barrage).</li> <li>- Il existe des <b>PPR « mouvement de terrain »</b> pour les 2 communes, ainsi que <b>« feux de forêt » et « séismes »</b> à Menton (Atlas cartographique, Cartes 14).</li> </ul>
Catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les <b>« inondations et coulées de boues »</b> et <b>« inondation et/ou chocs liées à l'action des vagues »</b> sont les deux types de catastrophes naturelles les plus présentes sur les communes depuis 1982</li> <li>- Il a d'ailleurs été mis en évidence un <b>risque moyen de l'aléa « submersion marine »</b> sur 4 plages du site (golfe bleu, Carnolès, baie ouest menton et sablettes)</li> </ul>
Pollution maritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les communes du site ont mis en place avec Monaco et les 3 communes frontalières en Italie, une <b>gestion locale des pollutions marines</b>, prévoyant notamment la création d'une chaîne d'alerte et une entraide opérationnelle entre les collectivités.</li> <li>- Les <b>Plans POLMAR et RAMOGEPOL</b> constituent des plans d'intervention au niveau national et international en cas de pollution accidentelle des milieux marins, permettant la coordination des moyens de lutte.</li> </ul>
Zonages écologique	
(Atlas cartographique, Carte 15)	
ZNIEFF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) n'ont aucune portée juridique directe mais doivent être prises en compte dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.</li> <li>- Sur le site, il existe <b>3 zones ZNIEFF Mer</b> (« Etablissement de pêche de Roquebrune », « Cap Martin » et « La Sainte-Dévote et les Scuglietti ») ainsi qu'1 zone ZNIEFF frontalière sur terre « Cap Martin ».</li> </ul>
Sites classés et sites inscrits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement ou l'inscription d'un site constitue la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.</li> <li>- Un <b>site classé « Domaine public maritime du Cap Martin »</b> est inclus intégralement au sein du périmètre Natura 2000, et 3 sites inscrits et 1 site classé le chevauchent ou sont situés à sa frontière.</li> </ul>
Zone Marine Protégée de Roquebrune-Cap-Martin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créée en 1983, elle est gérée conjointement par le Conseil général et le Comité départemental des Pêches et bénéficie d'une <b>protection intégrale</b> interdisant la pêche, le mouillage, le dragage et la plongée.</li> <li>- 4338m<sup>2</sup> de <b>récif artificiels</b> y ont été immergés dans le but de restaurer et valoriser la diversité biologique et de constituer une zone de production halieutique en soutien des activités de pêche professionnelle.</li> </ul>
Autres zonages : Sanctuaire Pelagos	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est un espace maritime de 87 500 km<sup>2</sup> faisant l'objet d'un Accord entre l'Italie, Monaco et la France dans le but d'instaurer des actions concertées pour la <b>protection des peuplements de cétaqués</b>, relativement importants dans cette zone, contre toutes les causes de perturbations.</li> <li>- Une <b>charte de partenariat</b> a été développée à destination des collectivités territoriales riveraines du Sanctuaire dont <b>Menton est signataire</b>, afin d'impliquer plus fortement les acteurs locaux dans la démarche PELAGOS.</li> </ul>

## 2.3. PATRIMOINE NATUREL

**Point sur ... Habitat d'intérêt communautaire :** Habitat en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des sept régions biogéographiques et pour lequel doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation (annexe I de la directive « Habitats »).

**Espèce d'intérêt communautaire :** Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est à- dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) nécessitant :

- soit la désignation de sites Natura 2000 :
  - ✓ ZPS en application de l'annexe I de la directive « Oiseaux »
  - ✓ ZSC en application de l'annexe II de la directive « Habitats »
- Soit une protection sur l'ensemble du territoire national
  - ✓ en application des annexes IV et V de la directive « Habitats »

**Habitat prioritaire :** Habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation duquel ou l'Union européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de son aire de répartition comprise en Europe (signalé par un \* dans les annexes I et II de la directive « Habitats »).

L'inventaire biologique mené dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif a permis de mettre en évidence la présence de (Tab. 3, carte 2) :

- **5 habitats d'intérêt communautaire** (habitats génériques) dont **1 prioritaire** (l'herbier de posidonies), déclinés en 10 habitats élémentaires (Atlas cartographique, Cartes 17 à 22) ;
- **6 espèces d'intérêt communautaire** : 2 listées à l'annexe 2 de la Directive « Habitat-Faune-Flore » dont **1 prioritaire** (*Caretta caretta*) et 4 listées aux annexes IV et V de la Directive ;
- **2 habitats patrimoniaux** caractérisés notamment par la présence de nids de picarels (Atlas cartographique, Carte 23) ;
- **9 espèces animales patrimoniales** protégées par des conventions internationales.

**Tableau 3 :** Récapitulatif des habitats et espèces caractéristiques du site « Cap Martin » (en gras les habitats et espèces listés respectivement à l'annexe I et II de la Directive « Habitat-Faune-Flore » ; et avec \* : habitat et espèce prioritaire)

Intitulé Habitat	Intitulé Espèces
<b>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	<b>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>
<b>1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente</b>	<b><i>Tursiops truncatus</i>, Grand dauphin</b> <i>et autres espèces de cétacés</i>
1110-5 Sables fins de haut niveau	
1110-6 Sables fins bien calibrés	
<b>1120 - *Herbiers à Posidonies</b>	<b>*<i>Caretta caretta</i>, Tortue Caouanne</b> <i>et autres espèces de tortues marines</i>
1120-1 *Herbiers à Posidonies	<i>Corallium rubrum</i> , Corail rouge
<b>1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</b>	<i>Pinna nobilis</i> , Grande nacre
1140-9 Sables médiolittoraux	<i>Centrostephanus longispinus</i> , Oursin diadème
1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	<i>Scyllarides latus</i> , Cigale de mer
<b>1170 - Récifs</b>	<b>ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL</b>
1170-11 La roche médiolittorale supérieure	<i>Spongia agaracina</i> , Eponge agaric
1170-12 La roche médiolittorale inférieure	<i>Spongia officinalis</i> , Eponge de toilette
1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles	<i>Axinella polypoides</i> , Axinelle commune
1170-14 Le Coralligène	<i>Paracentrotus lividus</i> , Oursin violet
<b>8330 - Grottes marines Submergées ou semi-submergée</b>	<i>Gerardia savaglia</i> , Anémone buissonnante
8330-2 Biocénose des grottes semi obscures	<i>Epinephelus marginatus</i> , Mérrou brun
<b>HABITATS NON COMMUNAUTAIRES D'INTERET PATRIMONIAL</b>	<i>Sciaena umbra</i> , Corb
Biocénose du détritique côtier	<i>Homarus gammarus</i> , Homard européen
Biocénose des fonds détritiques envasés	<i>Palinurus elephas</i> , Langouste d'Europe



Site Natura 2000 FR9301995 « Cap Martin »  
Tome 1 - « Diagnostics, enjeux et objectifs de conservation »

## Habitats élémentaires marins d'intérêt communautaire : Vue générale

### HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

#### 1110 Bacs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-5 Sables fins de haut niveau
- 1110-6 Sables fins bien calibrés
- Association de *Cymodocea nodosa* sur SFBC

#### 1120\*Herbiers à posidonies

- 1120-1 \* Herbiers à posidonies
- Association de la matre morte de *Posidonia oceanica*

#### 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-9 Sables médiolittoraux
- 1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux

#### 1170 Récifs

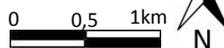
- 1170-11 La roche médiolittorale supérieure
- 1170-12 La roche médiolittorale inférieure
- 1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles
- 1170-14 Le Coralligène

#### 8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées

- 8330-3 Biocénose des grottes semi-obscur

### HABITATS NON COMMUNAUTAIRES

- Biocénose du détritique côtier
- Biocénose des fonds détritiques envasés
- Autres fonds circalittoraux (jusqu'à 100m environ) - Données historiques
- Habitats artificiels (digues, épis, ...)

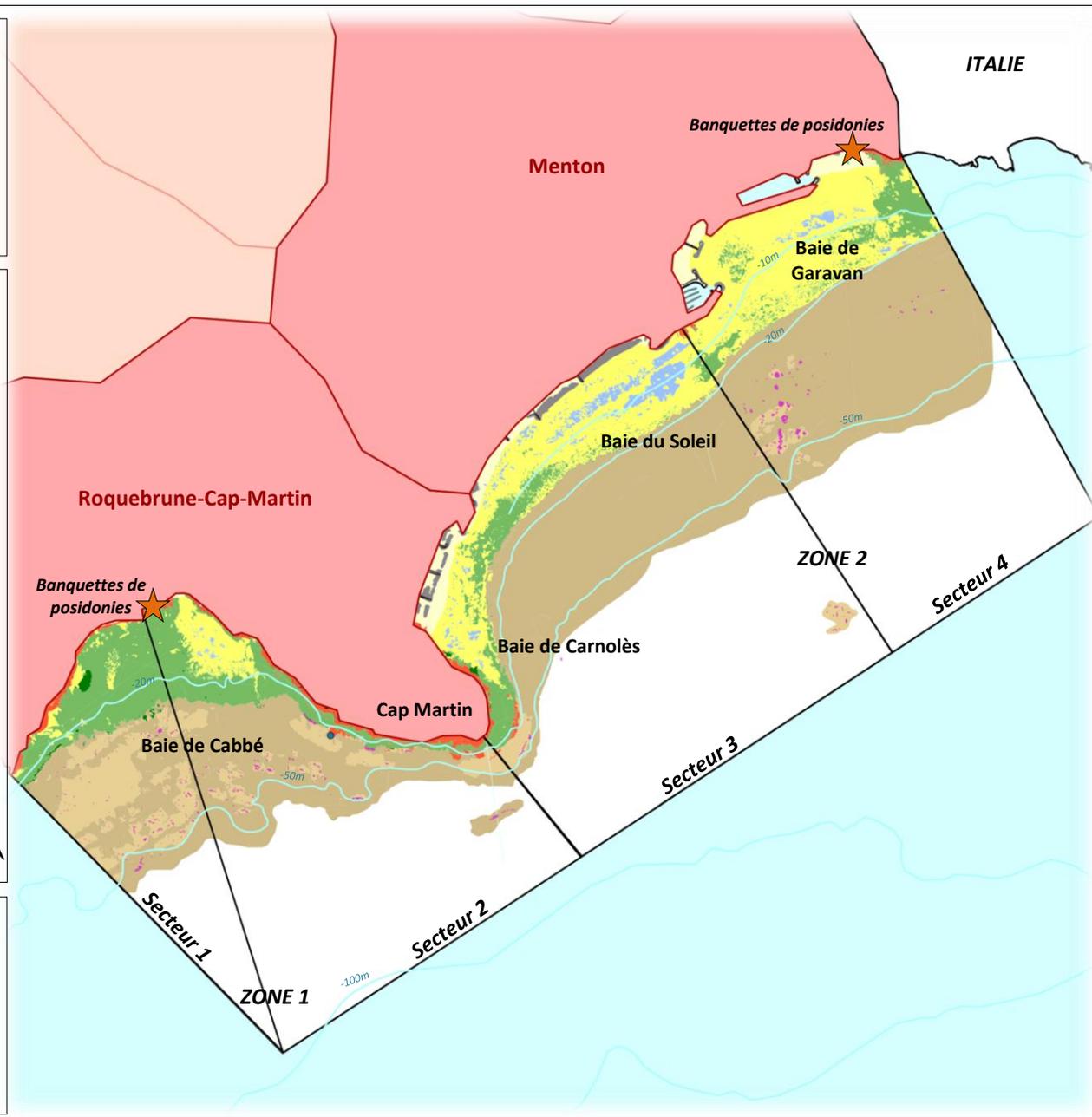


### Sources de données :

Habitats d'intérêt communautaire (© Programme CARTHAM, contrat AAMP - Andromède océanologie, 2012) et grottes (© Ferretti, 2006)  
Périmètres sites Natura 2000 (© DREAL PACA)  
Limites administratives (© CARF)  
Relevés bathymétriques (© SHOM)



Conception : I. Monville – Juillet 2014 - V. provisoire



Carte 2 : Habitats élémentaires marins d'intérêt communautaire du site « Cap Martin »

Les mesures réalisées *in situ* lors de l'inventaire biologique ainsi que l'avis d'expert a permis d'évaluer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Cap Martin (Tab. 4 et 5) et de conclure sur l'état de conservation du site dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous.

D'un point de vue général et compte-tenu des résultats de l'inventaire biologique, on peut conclure que le site Cap Martin présente un état de conservation **globalement moyen à réduit (C)**.

En effet, la grande majorité des habitats et les deux espèces d'intérêt communautaire sont classés dans un état de conservation moyen à réduit (C). De plus, **l'herbier de posidonies**, habitat considéré comme le plus important de Méditerranée, apparaît en **lente régression** sur l'ensemble du site Natura 2000.

Le site est toutefois aussi caractérisé par des zones riches, comme la zone marine protégée de Roquebrune-Cap-Martin, et par des habitats de haute valeur écologique en **lente progression** comme le **coralligène** et les **prairies de Cymodocées**, témoignant ainsi de l'intérêt particulier du site Cap Martin.

L'analyse géographique plus spécifique, met en évidence une légère différence de l'état de conservation des habitats au sein du site. En effet, la roche infralittorale à algues photophiles et les sables bien calibrés (dont le faciès à *Cymodocea nodosa*) à **l'ouest du Cap Martin** (zone 1) **semblent en meilleur état qu'au niveau de la partie Est** (zone 2).

Cette différence s'explique notamment par les pressions et menaces qui sont plus importantes au niveau de la **baie de Menton** comme **l'artificialisation du trait de côte** (présence de ports, digues sous-marine, épis, plages artificielles ...) et les **différents rejets naturels et anthropiques** ainsi que l'expansion des caulerpes invasives et le remaniement sédimentaire des plages. Ces différents éléments de perturbation auraient causé sur cette partie du site le possible remplacement de l'herbier de posidonie par les sables fins bien calibrés, un envasement important et de nombreuses sources de pollutions de natures diverses et variées. Ces facteurs défavorables semblent aussi avoir affecté la baie de Roquebrune favorisés notamment par le courant Ligure.

La **baie de Roquebrune** est toutefois concernée par une autre problématique, plus récente que les aménagements et les rejets sur le littoral du site, la **plaisance**. Bien qu'il ne soit pas encore possible d'avoir le même recul sur son effet à long terme quant à l'état de conservation des habitats du site, les premiers impacts sont déjà visibles au sein de l'herbier de posidonie de la baie de Cabbé.

Le **suivi et la gestion de ces différents usages et activités humaines** pratiqués au niveau de la baie de Menton et de Roquebrune sont donc indispensables pour **freiner la dégradation** des habitats et espèces sur le site, dans l'objectif d'atteindre un état de conservation favorable.



Tableau 4 : Tableau récapitulatif de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site (données issues de l'inventaire écologique corrigées par la DREAL PACA)<sup>2</sup>

Habitat d'intérêt communautaire	Superficie couverte (ha)	Représentativité	Superficie relative	Valeur patrimoniale	Degré de conservation de la structure	Degré de conservation des fonctions	Possibilité de restauration	Statut de conservation	Dynamique	Evaluation globale
<b>1110 - BANCS DE SABLE A FAIBLE COUVERTURE D'EAU PERMANENTE</b>	269	<b>A</b>	<b>C</b>	-	-	-	-	<b>C</b>	-	<b>C</b>
1110-5 Sables fins de haut niveau	32,42	A	C	A	B	C	C	C	F	C
1110-6 Sables fins bien calibrés	236,09	A	C	A	A (Zone 1) C (Zone 2)	A (Zone 1) C (Zone 2)	A (Zone 1) C (Zone 2)	A (Zone 1) C (Zone 2)	B	C
<b>1120 - *HERBIERS A POSIDONIES</b>	146	<b>A</b>	<b>C</b>	-	-	-	-	<b>C</b>	-	<b>C</b>
1120-1 *Herbiers à Posidonies	146 23	A	C	B	B (Zone 1) C (Zone 2)	C (Zone 1) C (Zone 2)	C (Zone 1) C (Zone 2)	C (Zone 1) C (Zone 2)	D	C
<b>1140 - REPLATS BOUEUX OU SABLEUX EXONDES A MAREE BASSE</b>	0,37	<b>C</b>	<b>C</b>	-	-	-	-	<b>C</b>	-	<b>C</b>
1140-9 Sables médiolittoraux	0,14	C	C	D	C	B	C	C	F	C
1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	0,23	C	C	D	C	B	C	C	F	C
<b>1170 - RECIFS</b>	30	<b>A</b>	<b>C</b>	-	-	-	-	<b>B</b>	-	<b>B</b>
1170-11 Roche médiolittorale supérieure	1,14	A	C	C	B	B	B	B	F	B
1170-12 Roche médiolittorale inférieure	1,14	A	C	C	B	B	B	B	F	B
1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles	23,84	A	C	B	B (Zone 1) C (Zone 2)	B (Zone 1) C (Zone 2)	C (Zone 2)	B (Zone 1) C (Zone 2)	F	B
1170-14 Le Coralligène	4,33	A	C	B	B (Zone 1) B (Zone 2)	C (Zone 1) C (Zone 2)	C (Zone 1) C (Zone 2)	C (Zone 1) C (Zone 2)	B	C
<b>8330 - GROTTES MARINES SUBMERGEES OU SEMI-SUBMERGEE</b>	1 grotte	<b>A</b>	<b>C</b>	-	-	-	-	<b>B</b>	-	<b>B</b>
8330-2 Biocénose des grottes semi obscures	-	A	C	A	-	-	-	B	F	B

Tableau 5 : Tableau récapitulatif de l'état de conservation des espèces de l'annexe II de la Directive « Habitat » potentiellement présentes (données issues de l'inventaire écologique corrigées par la DREAL PACA)<sup>2</sup>

Code	Libellé (groupe)	Population	Degré de conservation des éléments de l'habitat important pour l'espèce	Possibilités de restauration	Statut de conservation	Dynamique	Isolement	Evaluation globale
1349	Grand dauphin, <i>Tursiops truncatus</i>	C	C	B	B	F	C	C
1224*	Tortue Caouanne, <i>Caretta caretta</i>	C	C	C	B	F	C	C

<sup>2</sup> A noter, seules comptent les cotations figurant dans le Formulaire Standard de Données officiel, disponible sur le site de l'INPN, car elles sont susceptibles d'être actualisées plus souvent que le DOCOB.

## 2.4. ACTIVITÉS ET USAGES SUR LE SITE

Caractéristique de la Riviera, le puissant relief côtier rend cette **bande littorale très étroite** au niveau du site « Cap Martin » où se concentrent de ce fait les activités humaines : important couloir de circulation entre la France et l'Italie, lieu résidentiel privilégié et siège de nombreux loisirs nautiques. Plusieurs problématiques sont présentes sur ce **site péri-urbain** : (1) une **artificialisation du trait de côte** parmi les plus importantes du département (Menton, 66%) ; (2) de **nombreux rejets en mer** issus de l'assainissement et des 5 torrents de la zone, constituant ainsi une importante source de pollutions potentielles dans le milieu récepteur ; (3) un **aménagement mécanique des plages et des zones de baignade** pour assurer le développement du **tourisme balnéaire** au cours de la saison estivale, véritable fonds de commerce des communes du site. La gestion de ce territoire très convoité est d'autant plus complexe qu'il est soumis à une importante pression foncière mais avant tout touristique.

La beauté paysagère de ces côtes et de ces « montagnes littorales » attirent en effet lors de la saison estivale de nombreux **plaisanciers** sur les 2090 ha du plan d'eau du site. Dépassant à plusieurs reprises les 100 navires sur le site et ses environs, la **fréquentation plaisancière** est concentrée principalement au niveau de la **baie de Carnolès** et la **baie de Cabbé** et plus marginalement dans la baie de Garavan et devant Monaco. De plus, au même titre que les autres sites Natura 2000 du département des Alpes-Maritimes et du Var, le « Cap Martin » présente la caractéristique d'être une destination privilégiée de la **grande plaisance** (navires de plus de 24m). De par sa proximité au Port hercule de Monaco, le site possède cependant la particularité d'attirer lors **d'évènements ponctuels organisés par la principauté** (Grand Prix de Monaco et Monaco Yacht Show), près de 150 navires au mouillage, dont 75% de grande plaisance, recouvrant ainsi une zone continue de la baie de Cabbé jusqu'à Monaco.

Les plaisanciers, aussi nombreux qu'ils soient, doivent toutefois partager le plan d'eau lors de la saison estivale avec les **autres usagers de la mer**, liés principalement à la vocation touristique de la zone. Sur le site, les activités se sectorisent dans les différentes baies en fonction des prérequis de pratique. Ainsi, au niveau de la baie de Carnolès et de Garavan, sont présents de nombreux pratiquants de loisirs nautiques non motorisés et motorisés, et particulièrement de **voile** et de **jet ski**. L'activité de la **plongée sous-marine**, quant à elle, est principalement pratiquée autour des côtes rocheuses du Cap Martin qui, caractérisé par une chute importante des profondeurs, offre des fonds particulièrement diversifiés et riches. Concernant l'activité de **pêche loisir** plus précisément, la pratique semble particulièrement importante sur le site, bien que difficilement quantifiable. La pêche du bord, qui est la plus observée, apparaît majoritairement localisée au niveau des enrochements de la baie du Soleil mais aussi des deux autres baies à l'est du Cap Martin. La pêche professionnelle, quant à elle, **pêche traditionnelle aux petits métiers**, est la seule activité économique du site qui a connu une telle régression ces dernières années en dépit de l'intérêt historique, patrimoniale et culturel qu'elle représente localement.

Ces différentes tendances observées sur le « Cap Martin », décrites plus précisément au sein de ce présent rapport, sont proches de celles identifiées dans les sites limitrophes. Cependant contrairement aux autres sites du département comme celui de la baie d'Antibes par exemple, le plan d'eau ne semble généralement pas sursaturé. Il existe néanmoins des problèmes de conflits d'usages entre les différents utilisateurs de la mer, liés notamment au non-respect de la réglementation. Ceci peut s'expliquer par une **insuffisance de la surveillance** sur le site par les services de l'Etat, lié à un manque de moyen.

Pour comprendre au mieux les enjeux socio-économiques sur le site « Cap Martin », le tableau suivant dresse de manière plus détaillée l'état des lieux des activités humaines recensées (Tab. 6, carte 3). Il y est précisé pour chaque activité une description de la pratique (quantification et localisation), les impacts positifs et négatifs sur le site et sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les conflits d'usages et les tendances évolutives.



Site Natura 2000 FR9301995  
« Cap Martin »  
Tome 1 - « Diagnostics, enjeux  
et objectifs de conservation »

## Synthèse des activités liées à l'urbanisation et à la plaisance sur le site

### Légende

#### Activité Urbanisation et rejets en mer

- STEP
- Emissaires
- Déversoirs d'orage
- ~ Torrents et vallons
- Dignes sous-marines

#### Activité plaisance

- Mouillage AIS\* au cours de la saison estivale (juin-Aout)
- Mouillage AIS\* pendant le Monaco Yacht Show
- Mouillage AIS\* de croisière
- ★ Ports
- Zone Marine Protégée (interdite au mouillage)

0 0,5 1km

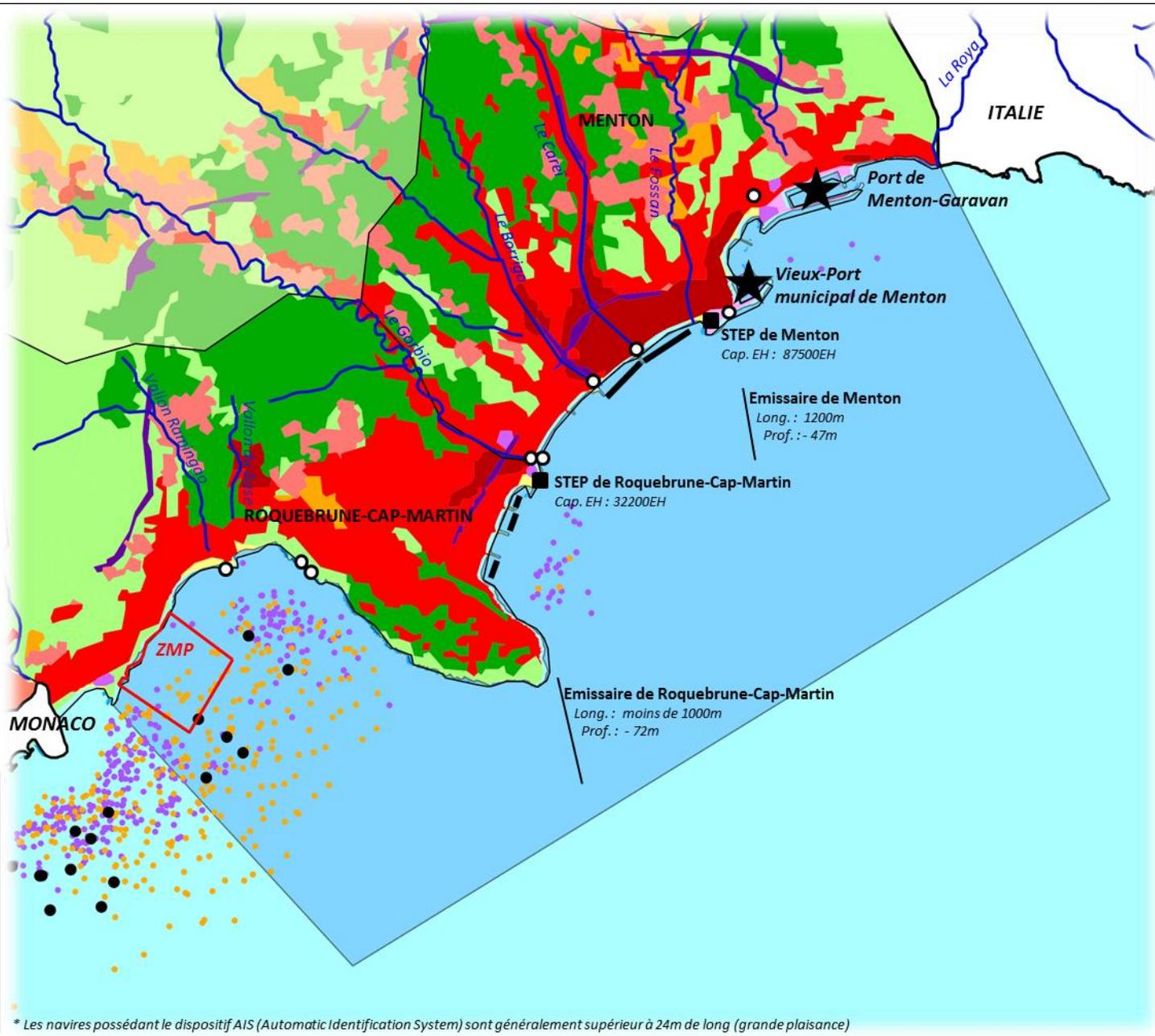


#### Sources de données :

Emissaires : Andromède océanologie, 2012  
DO, STEP et vallons : données communales  
DSM : <http://www.medam.org>  
Mouillage : Etude plaisance CARF (® Marine traffic)  
Données administratives et hydrographiques (© CARF)  
Périmètre site Natura 2000 (© DREAL PACA)  
Relevés bathymétriques (© SHOM)

#### Conception :

I. Monville - Octobre 2013  
V. provisoire



\* Les navires possédant le dispositif AIS (Automatic Identification System) sont généralement supérieur à 24m de long (grande plaisance)

Carte 3 : Synthèse des activités liées à l'urbanisation et à la plaisance sur le site « Cap Martin »

Tableau 6 : Synthèse des activités et usages sur le site : description détaillée, impacts positifs et négatifs sur le site, tendances évolutives et conflits d'usages

Fiches Activités	Description de l'activité	Impacts Positifs (+) et Négatifs (-) potentiels	Tendance évolutives - Conflits d'usages
<b>La gestion de la bande littorale</b>			
<b>G1 Infrastructures sur le Domaine Public Maritime</b>  <i>Atlas cartographique, Carte 24</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Important taux d'artificialisation du trait de côte (66% pour Menton et 11% pour RCM)</li> <li>o 15 ouvrages sur le littoral (4 km d'enrochements et 22 ha devenus terrestres) et 5 digues sous-marines (20 000m<sup>3</sup>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Développer activités économiques</li> <li>+ Maintient voir extension des zones de plages</li> <li>- Diminution corridors écologiques et beauté paysagère du site</li> <li>- Modification de l'hydrodynamisme, diminution apports sédimentaires</li> <li>- Destruction directe des habitats où sont implantés les ouvrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Projet de digues sous-marines sur le site</li> <li>o Projet d'aménagement sur le littoral du site</li> <li>o Projet d'extension du territoire à Monaco</li> </ul>
<b>G2 Rejets en mer et gestion de l'assainissement</b>  <i>Atlas cartographique, Carte 25</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o 2 Stations d'épuration modernes avec 3 types de traitement (physique, chimique et biologique)</li> <li>o Mélanges eaux usées et eaux pluviales dans réseau de collecte</li> <li>o Nombreux rejets en mer : 2 émissaires en profondeur, plusieurs déversoirs d'orages, 5 cours d'eau, ....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Système d'assainissement conforme à la législation</li> <li>- Nombreuses sources de pollutions potentielles (polluants et macrodéchets) d'origine terrestre via torrents, DO, ...</li> <li>- Rejets dans le milieu naturel de charges polluantes surtout lors de fortes pluies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Projet de rénovation des réseaux de collecte continus selon les recommandations des schémas directeur d'assainissement</li> </ul>
<b>G3 Plages et gestion balnéaire</b>  <i>Atlas cartographique, Carte 26</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o 4 km de linéaire exploitable découpés en 16 plages</li> <li>o Aménagement des plages par nivellement et engraissement</li> <li>o Différents types de Nettoyage effectué (manuel, cribleuse et lavage avec bateau motopompe)</li> <li>o Présence de banquettes de posidonies sur 2 zones : Plage de Cabbé et plage de Garavan-Est (plage Hawaï)</li> <li>o Quinzaine d'établissements balnéaires (Baie de Garavan principalement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Participation à l'attractivité du site</li> <li>+ Retombées économiques directes et indirectes</li> <li>+ Quelques Initiatives communales de gestion raisonnée des plages</li> <li>- Participe à l'artificialisation du littoral et au piétinement des habitats</li> <li>- Aménagements mécaniques et éliminations banquettes déséquilibrent le fonctionnement naturel des plages et favorisent l'érosion, l'envasement des fonds et perturbent les espèces présentes au sein même de ces habitats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o 3 concessions en cours en cours (potentiellement des nouveaux lots d'exploitation à définir)</li> </ul>
<b>G4 Baignade et gestion du plan d'eau</b>  <i>Atlas cartographique, Cartes 27 - 28</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Balisage du plan d'eau de Mai à Octobre : 8 ZRUB, 6 ZIEM, 5 ZIB et 5 chenaux</li> <li>o Suivi de la qualité de l'eau : 16 points ARS sur le site contrôlés à 21 reprises de mai à septembre inclus</li> <li>o Nettoyage régulier du plan d'eau avec bateau collecteur pour macrodéchets et autres pollutions ponctuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Interdiction aux engins à moteur jusqu'à 300m des côtes à Roquebrune-Cap-Martin (ZIEM) qui protège les fonds du mouillage de Mai à Septembre (événements de Monaco y compris)</li> <li>- Méthode de balisage utilisée destructrice pour les fonds marins (plus de 300 corps-morts immergés et remis chaque année)</li> <li>- Pollutions induites par la forte fréquentation estivale (déchets ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Saturation du plan d'eau en saison estivale (conflits d'usage entre baigneurs et autres usagers notamment engins de plage sur bande 300m)</li> <li>o Les balisages pour sectoriser la baignade et les engins de plage peuvent être modifiés chaque année aux commissions nautiques locales</li> </ul>
<b>La plaisance</b>			
<b>P1 Infrastructures portuaires</b>  <i>Atlas cartographique, Carte 29</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o 2 ports à Menton avec plus de 1300 postes à quai au total pouvant accueillir des navires jusqu'à 40m de long</li> <li>o A proximité Port de Monaco : d'envergure internationale, il dispose de 700 places et accueille des navires jusqu'à 300m de long</li> <li>o Gestion portuaire (démarche environnementale, point propre...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Port = siège de nombreuses activités socio-économiques</li> <li>+ Offre écotouristique cohérente à Menton (port propre et Odyssea)</li> <li>- Source potentielle de pollutions (hydrocarbures, antifouling, déchets, ...)</li> <li>- Absence d'infrastructures de gestion des eaux grises et noires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Demande de place au port pour la grande plaisance en augmentation alors que stable pour petite et moyenne plaisance</li> <li>o Projet d'aménagement au vieux port de Menton (extension de la digue, débarcadère ...)</li> </ul>
<b>P2 Mouillages de plaisance</b>  <i>Atlas cartographique, Cartes 30-31</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Pas d'infrastructure de mouillage organisé sur le site</li> <li>o Lors des jours de grande fréquentation, présence de plus de 100 navires au mouillage sur le site (et Monaco), répartis principalement dans la Baie de Cabbé et Carnolès</li> <li>o Problématique de la grande plaisance notamment lors des événements de Monaco (Monaco Yacht show) où environ une centaine de navires de plus de 24 m y sont au mouillage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Importante retombées économiques directes et indirectes pour la région</li> <li>+ Activités parmi les plus développées sur le site</li> <li>- Navigation : dérangement faune (collision mammifère marin notamment), pollution eaux de surface (déchets, eaux grises et noires, hydrocarbures...)</li> <li>- Ancrage : destruction mécanique habitat (surtout herbier de posidonies et coralligène) et dissémination des Caulerpes invasives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Saturation du plan d'eau : conflits d'usages entre les plaisanciers et les autres usagers notamment les pêcheurs qui exercent difficilement leur activité lors des jours de grande affluence</li> <li>o Non-respect de la réglementation de la part des plaisanciers engendrant des problèmes de sécurité</li> <li>o Activité en plein essor et notamment les + de 24m</li> </ul>
<b>P3 Transports maritimes de passagers</b>  <i>Atlas cartographique, Carte 32</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Croisière : peu sur le site (baie de Cabbé) mais plus présent à Monaco (proximité immédiate), 1 zone de mouillage spécifique existe dans la baie de Garavan mais peu utilisée</li> <li>o Balade en mer : 2 sociétés au sein du site et d'autres à proximité</li> <li>o Whale-whatching : aucune structure sur le site mais 7 dans le département susceptibles de fréquenter le Cap Martin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Retombées économiques directes et indirectes pour les 3 secteurs</li> <li>+ Plusieurs opérateurs de Whale-whatching sont formés avec les recommandations du Sanctuaire Pelagos (label « High Quality Whale Watching ».) et participent ainsi, avec les autres activités de balades en mer, à la sensibilisation à l'environnement</li> <li>- Impact des navires à moteur similaires à ceux de la plaisance (mouillage, pollutions, collision mammifères, dissémination espèces invasives...)</li> <li>- Certains opérateurs pratiquent la nage avec les cétacés, condamnée par le Sanctuaire Pelagos pour les perturbations écologiques qu'elle entraîne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Secteur de la croisière voué à augmenter au fil des années</li> <li>o Projet de développer accueil de croisière sur vieux port de Menton (débarcadère ...)</li> <li>o Avec la certification mise en œuvre dans le Sanctuaire pelagos, le whale-whatching tend à se développer selon des principes de durabilité</li> </ul>

Fiches Activités	Description de l'activité	Impacts Positifs (+) et Négatifs (-) potentiels	Tendance évolutives - Conflits d'usages
<b>Les autres activités maritimes</b>			
<b>A1</b> <b>Pêche professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 prud'homme concernée par le site de Menton à Monaco compris où 5 patrons-pêcheurs (3 à Menton et 2 à Monaco) exercent</li> <li>○ Pratique de la pêche artisanale côtière aux petits métiers : bateaux moins de 12m partant à la journée, près des côtes, faible quantité prélevée /jour/pêcheur</li> <li>○ Polyvalence des engins de pêche utilisés variant en fonction des espèces cibles et de la saison mais filets maillant, entremails et palangres sont les engins les plus utilisés</li> </ul> <p><i>Atlas cartographique, Carte 32</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Activité du patrimoine traditionnel et historique sur le site</li> <li>+ Retombées économiques directes et indirectes</li> <li>+ Gestion durable de la pêche : Chalut et dragage interdit sur le site et présence d'une ZMP pour régénérer le stock de poisson</li> <li>- Prélèvement de la ressource et pêche accessoires d'espèces protégées possible (Sacchi, 2008<sup>3</sup>) bien que rare par rapport à d'autres activités beaucoup plus présentes sur le littoral (collision plaisance, ..)</li> <li>- Filets perdus entraînent érosion des fonds et pêche fantôme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conflits d'usage avec plaisanciers qui saturent le plan d'eau notamment lors des événements de Monaco et qui ne respectent pas la réglementation (destruction filets) mais aussi avec les pêcheurs loisirs (compétition pour la ressource)</li> <li>○ Fort déclin de l'activité au cours des dernières décennies (poids des réglementations européennes, difficulté du métier ...)</li> </ul>
<b>A2</b> <b>Pêches maritimes de loisir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Activité très présente sur le site : pêche du bord, pêche plaisance, pêche sous-marin et pêche aux oursins</li> <li>○ Pratique de particuliers non encadrée très fréquente</li> <li>○ Une quinzaine de manifestations organisées sur le site et quelques associations et sociétés proposant ces activités</li> </ul> <p><i>Atlas cartographique, Carte 32</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Charte pêcheur de loisir écoresponsable et site de déclaration d'activité sur internet mis en place par le ministère depuis 2010-2012</li> <li>+ Education à l'environnement notamment dans le cadre d'école de pêche</li> <li>- Prélèvement de la ressource pouvant entraîner une surpêche</li> <li>- Activité difficilement quantifiable car aucune obligation de déclaration et nombreux pratiquants isolés</li> <li>- Perturbations liées à l'utilisation d'engins motorisés (cf. fiche A4)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conflits d'usage avec les pêcheurs professionnels pour la compétition de la ressource et plus généralement avec les autres usagers de la mer en été quand le plan d'eau est très fréquenté</li> </ul>
<b>A3</b> <b>Loisirs nautiques non motorisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Activité également très présente sur le site principalement localisée dans les baies de Carnolès et de Garavan</li> <li>○ Plusieurs loisirs proposés : Voile, Canoë-kayak, Pirogue, Aviron, Stand-Up-Paddle</li> <li>○ 5 structures implantées sur les communes du site proposent ces activités, l'été aux touristes et l'hiver aux scolaires</li> <li>○ Une quinzaine de manifestations organisées sur le site</li> </ul> <p><i>Atlas cartographique, Carte 32</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Retombées économiques directes et indirectes</li> <li>+ Education et sensibilisation à l'environnement lors de la pratique</li> <li>+ Impact limité car absence de motorisation (pas de nuisance sonore ni de pollution par hydrocarbure)</li> <li>- Altération potentielle des espèces vulnérables du médiolittoral</li> <li>- Organisation de manifestations qui utilisent pour le balisage des ancrages non écologique et qui attirent de nombreux visiteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conflits d'usage pour le partage du plan d'eau avec les baigneurs (zone des 300m) et les plaisanciers</li> <li>○ Non-respect des réglementations pose des problèmes de sécurité vis-à-vis de ces pratiquants plus vulnérables que les motorisés</li> <li>○ Apparition de nouvelles tendances sportives favorisent la création de nouvelles associations</li> </ul>
<b>A4</b> <b>Loisirs nautiques motorisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Alpes-Maritimes est le département précurseur de ces activités</li> <li>○ Pratique sur le site du jet, flyboard, offshore et loisirs tractés (ski nautique, engins tractés et parachute ascensionnel nautique)</li> <li>○ 3 structures implantées sur les 2 communes et 3 à proximité immédiate qui pratiquent sur le site</li> <li>○ Une manifestation organisée sur le site : le Championnat de France Offshore</li> </ul> <p><i>Atlas cartographique, Carte 32</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Retombées économiques directes et indirectes</li> <li>+ Découverte du milieu marin notamment lors de la pratique encadrée</li> <li>- Dérangement de la faune (bruit), collision avec les mammifères marins (vitesse), pollutions eaux de surface, ... notamment lors de grande manifestation comme le championnat de France offshore</li> <li>- Altération potentielle des espèces vulnérables du médiolittoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conflits d'usage pour le partage de l'espace avec les autres usagers de la mer notamment en raison des vagues et du bruit généré par ces loisirs ainsi que le non-respect de la réglementation des pratiquants non encadrés</li> <li>○ Apparition de nouvelles tendances sportives favorisent la création de nouvelles associations</li> </ul>
<b>A5</b> <b>Plongée sous-marine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pratique de la plongée sous-marine, du snorkelling et de l'apnée</li> <li>○ 7 clubs mais pratique individuelle non encadrée et difficilement quantifiable</li> <li>○ 14 sites de plongées recensés sur le site et un maximum d'environ 180 plongeurs simultanément sur le site par demi-journée</li> </ul> <p><i>Atlas cartographique, Carte 32 - 33</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Retombées économiques directes et indirectes</li> <li>+ Education et sensibilisation à l'environnement lors de la pratique</li> <li>+ Source de connaissance du milieu marin</li> <li>- Perturbation du milieu au niveau des sites de plongée (dérangement et arrachage de faune fixée, accumulation bulles dans les grottes...)</li> <li>- Mouillage des bateaux de plongée toujours au même endroit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conflits d'usage avec plaisanciers et les loisirs nautiques motorisés qui, lorsqu'ils ne respectent pas la réglementation, peut conduire à de graves accidents</li> <li>○ Augmentation du nombre de plongeurs liée à la démocratisation de l'activité (jeunes et femmes)</li> </ul>
<b>A6</b> <b>Activités annexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Activités de sensibilisation à l'environnement</u> : plusieurs initiatives locales des clubs, communes et associations, essai d'un sentier sous-marin dans la ZMP</li> <li>○ <u>Feux d'artifices</u> : 5 tirés sur le site sur une barge en mer et plusieurs à Monaco (concours pyromélodique)</li> </ul> <p><i>Atlas cartographique, Carte 34</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Retombées économiques directes et indirectes des feux d'artifices</li> <li>- Feux d'artifices sources de macrodéchets polluants sur les fonds marins</li> <li>+ Forte implication des locaux dans la sensibilisation auprès des scolaires</li> <li>+ Diffusion des connaissances et de bonnes conduites auprès du public</li> <li>- Campagnes de sensibilisation régionales non relayées au niveau local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prise de conscience de l'intérêt de la sensibilisation dans la protection du milieu marin a favoriser la mise en place de campagnes ces dernières années</li> </ul>

<sup>3</sup> Sacchi, J., 2008. Impact des techniques de pêche sur l'environnement en Méditerranée. Études et revues. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. No. 84. Rome, FAO. 62p.

### Légende

 Effets positifs potentiels	 Effets négatifs potentiels
/ Sans réelle influence	? Effets inconnus (connaissances insuffisantes)

**Tableau 7 : Interrelation entre facteurs naturels ou humains indirects et habitats et espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation du site Natura 2000 (\* : habitat et espèce prioritaires)**

	Envasement	Pollutions	Espèces invasives ou opportunistes	Erosion des plages	Changement climatique	
					Réchauffement océanique	Élévation du niveau de la mer
<b>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>						
<i>Habitats génériques listés à l'annexe I de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et habitats élémentaires d'après les Cahiers d'habitats côtiers (*habitat prioritaire)</i>						
<b>1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente</b>						
1110-5 Sables fins de haut niveau			/		?	
1110-6 Sables fins bien calibrés					?	/
<b>1120 - *Herbiers à Posidonies</b>						
1120-1 *Herbiers à Posidonies						
<b>1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</b>						
1140-9 Sables médiolittoraux	/		/		?	
1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	/		/		?	
<b>1170 - Récifs</b>						
1170-11 Roche médiolittorale supérieure	/			/		
1170-12 Roche médiolittorale inférieure	/			/		
1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles						/
1170-14 Le Coralligène						/
<b>8330 - Grottes marines Submergées ou semi-submergée</b>						
8330-2 Biocénose des grottes semi obscures				/		/
<b>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>						
<i>Espèces listées à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore (*espèce prioritaire)</i>						
<b>1349 - Tursiops truncatus, Grand dauphin</b>	/		/	/	?	/
<b>1124* - Caretta Caretta, Tortue Caouanne</b>	/		/		?	

Tableau 8 : Interrelation entre activités humaines et habitats et espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation du site Natura 2000 (\* : habitat et espèce prioritaires)

Légende :	G1	G2	G3			G4		P1	P2		P3	
	Urbanisation	Rejets en mer	Plages			Baignade		Ports	Plaisance		Trans. pass.	
Effets positifs potentiels :  : Léger ;   : Moyen à Fort	Infrastructures littorales et sous-marines	Rejets eaux usées et pluviales, Cours d'eau, rejets piscines	Aménagement et Nettoyage	Engraisement	Fréquentation balnéaire	Balassage plan d'eau	Nettoyage et suivi du plan d'eau	Gestion portuaire	Navigation plaisancière	Mouillage plaisancier	Croisière	Balade en mer et Whale -whatchnig
Effets négatifs potentiels :  : Légers ;   : Moyen à Fort												
Sans réelle influence directe : /												
Effets inconnus (connaissances insuffisantes) : ?												
<b>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>												
<i>Habitats génériques listés à l'annexe I de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et habitats élémentaires d'après les Cahiers d'habitats côtiers (*habitat prioritaire)</i>												
<b>1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente</b>												
1110-5 Sables fins de haut niveau	 	 								/	/	/
1110-6 Sables fins bien calibrés		 						 			/	/
<b>1120 - *Herbiers à Posidonies</b>												
1120-1 *Herbiers à Posidonies	 	 	/							 	 	
<b>1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</b>												
1140-9 Sables médiolittoraux	 		 	 	 	/		/	/	/	/	/
1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	 		 	 	 	/		/	/	/	/	/
<b>1170 - Récifs</b>												
1170-11 Roche médiolittorale supérieure	 	 	/	/		/		/		/	/	/
1170-12 Roche médiolittorale inférieure	 	 	/	/		/		/		/	/	/
1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles	 	 	/			/		/			/	
1170-14 Le Coralligène		 	/		/	/		/				
<b>8330 - Grottes marines Submergées ou semi-submergée</b>												
8330-2 Biocénose des grottes semi obscures	/	 	/	/	/	/		/	/	/	/	/
<b>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>												
<i>Espèces listées à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore (*espèce prioritaire)</i>												
1349 - <i>Tursiops truncatus</i> , Grand dauphin						/			 		 	 
1124* - <i>Caretta Caretta</i> , Tortue Caouanne						/			 		 	 

Tableau 9 : Interrelation entre activités humaines et habitats et espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation du site Natura 2000 (\* : habitat et espèce prioritaires)

	A1 Pêche professionnelle		A2 Pêche loisir	A3 LNnM	A4 LNM	A5 Plongée	A6 Activités annexes	
	Pêche professionnelle	Perte accidentelle de filet	Pêche du bord, plaisance et sous-marine	Loisirs nautiques non motorisés (Voile, Canoë-kayak, Aviron, stand-Up-Paddle)	Loisirs nautiques motorisés (jet, offshore, loisirs tractés)	Plongée sous-marine	Activités de sensibilisation à l'environnement	Feux d'artifices
<b>Légende :</b>								
Effets positifs potentiels :  Léger ;   : Moyen à Fort								
Effets négatifs potentiels :  : Légers ;   : Moyen à Fort								
Sans réelle influence directe : /								
Effets inconnus (connaissances insuffisantes) : ?								
<b>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>								
<i>Habitats génériques listés à l'annexe I de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et habitats élémentaires d'après les Cahiers d'habitats côtiers (*habitat prioritaire)</i>								
<b>1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente</b>								
1110-5 Sables fins de haut niveau	/	/	/	/	/	/		
1110-6 Sables fins bien calibrés	/	/	/	/	/	/		
<b>1120 - *Herbiers à Posidonies</b>								
1120-1 *Herbiers à Posidonies			/	/	/			
<b>1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</b>								
1140-9 Sables médiolittoraux	/	/		/	/	/		/
1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	/	/		/	/	/		/
<b>1170 - Récifs</b>								
1170-11 Roche médiolittorale supérieure	/	/				/		/
1170-12 Roche médiolittorale inférieure	/	/				/		/
1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles			/	/	/			/
1170-14 Le Coralligène			/	/	/			/
<b>8330 - Grottes marines Submergées ou semi-submergée</b>								
8330-2 Biocénose des grottes semi obscures	/		/	/	/			/
<b>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>								
<i>Espèces listées à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore (*espèce prioritaire)</i>								
<b>1349 - Tursiops truncatus, Grand dauphin</b>				/		/		/
<b>1124* - Caretta Caretta, Tortue Caouanne</b>				/		/		/



# 3. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

## 3.1. DÉFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION

Les enjeux de conservation correspondent aux niveaux d'efforts de conservation qui doivent être mobilisés pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire (Annexes I et II de la DHFF). Un enjeu de conservation est défini sur des critères écologiques et résulte du croisement entre la « valeur patrimoniale » et le « risque/menace » de l'habitat /espèce d'après une matrice préétablie par les services de l'Etat.

- Valeur patrimoniale : importance des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000 au regard de divers critères naturalistes influençant la biodiversité liée à ces habitats/espèces.
- Risques / menaces potentiels : l'ensemble des facteurs de perturbation, anthropiques ou naturels, directs ou indirects, présents ou potentiels, qui pèsent sur la conservation d'un habitat ou d'une espèce sur le site.

Pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire, la valeur patrimoniale et les risques ont été déterminés (Tab. 11) sur la base des résultats de l'inventaire biologique et socio-économique. Les enjeux ont ensuite pu être établis (Tab. 10 ; Atlas cartographique, Cartes 35), à partir de la matrice préétablie par les services de l'Etat.

*Tableau 10 : Bilan des niveaux d'enjeu de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire nécessitant la désignation du site*

Enjeu de conservation	Habitats d'intérêt communautaire (habitats élémentaires déclinés des habitats listés à l'annexe I de la DHFF)	Espèces d'intérêt communautaire (listées à l'annexe II de la DHFF)
<b>TRES FORT</b>	1120-1 *Herbiers à Posidonies 1170-14 Le Coralligène 8330-2 Biocénose des grottes semi obscures	
<b>FORT</b>	1170-11 et 12 Les roches médiolittorales supérieure et inférieure 1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles	1349 Grand dauphin 1124* Tortue Caouanne
<b>MOYEN</b>	1110-6 Sables fins bien calibrés 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	
<b>FAIBLE</b>	1110-5 Sables fins de haut niveau	

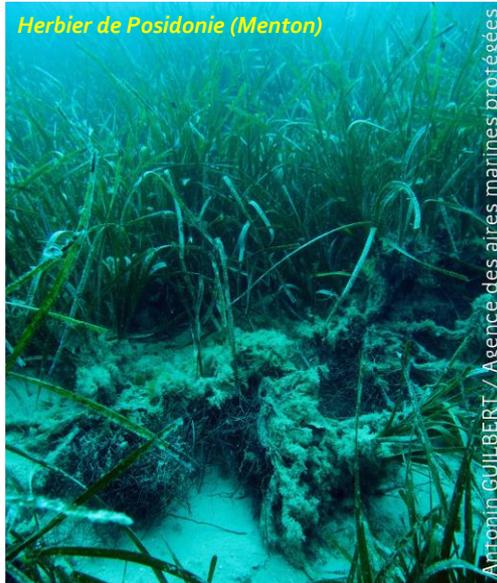


Tableau 11 : Détails et hiérarchisation de la valeur patrimoniale et des risques et menaces potentiels pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Cap Martin »

Habitats et espèces d'intérêt communautaire (listées respectivement à l'annexe I et II de la DHFF)	Valeur patrimoniale		Risques et menaces potentiels	
	Niveau	Commentaire	Niveau	Commentaire
<b>1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente</b>				
1110-5 Sables fins de haut niveau	FAIBLE	- Habitat occupant de faibles superficies	MOYEN	- Aménagements littoraux - Forte fréquentation (Mouillage, ...)
1110-6 Sables fins bien calibrés	MOYEN	- Présence de plusieurs zones de prairies à <i>Cymodocea nodosa</i> (espèce protégée)	MOYEN	- Plusieurs sources de pollutions (rejets urbains, ports, déversoirs d'orages)
<b>1120 - *Herbiers à Posidonies</b>				
1120-1 *Herbiers à Posidonies	TRES FORT	- Habitat prioritaire : écosystème-pivot de Méditerranée - Herbier abritant des espèces patrimoniales dans la Baie de Roquebrune	TRES FORT	- Mouillage - Présence de Caulerpes invasives ( <i>C. taxifolia</i> et <i>C. racemosa</i> ) - Plusieurs sources de pollutions (émissaires en mer, rejets urbains) - Limite inférieure régressive en baie de Roquebrune - Régression du côté de Menton - Envasement
<b>1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</b>				
1140-7 Sables supralittoraux avec ou sans laisses à dessiccation rapide 1140-8 Laisses à dessiccation lente dans l'étage supralittorale 1140-9 Sables médiolittoraux 1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	FAIBLE	- Habitat occupant de faibles superficies et très artificialisé sur le site - Présence de Banquettes de Posidonies	FORT	- Très forte artificialisation - Forte fréquentation - Remaniements sédimentaires sur la majorité des plages du site
<b>1170 - Récifs et 8330 - Grottes marines submergées ou semi-submergée</b>				
1170-12 La roche médiolittorale inférieure et supérieure	FORT	- Quelques trottoirs à <i>Lithophyllum byssoides</i> - Descripteur DCE – Qualité de l'eau	FORT	- Forte artificialisation - Fréquentation importante - Plusieurs sources de pollutions (rejets urbains, déversoirs d'orages) - Risque naturel : élévation du niveau de la mer
1170-13 La roche infralittorale à algues photophiles	FORT	- Ceintures à <i>Cystoseira amentacea</i> var. <i>stricta</i> au Cap Martin - Diversité faunistique et floristique importante abritant des espèces patrimoniales	FORT	- Présence de Caulerpes invasives ( <i>C. taxifolia</i> et <i>C. racemosa</i> ) - Fréquentation (mouillages, plongeurs, pêcheurs...) - Nombreuses sources de pollution (rejets urbains, déversoirs d'orages, émissaires)
1170-14 Le Coralligène 8330-2 Biocénose des grottes semi-obscuras	TRES FORT	- Diversité faunistique et floristique de valeur abritant des espèces patrimoniales - A priori, au moins une grotte sur le site	TRES FORT	- Fréquentation importante par les plongeurs - Présence de Caulerpes invasives ( <i>C. taxifolia</i> et <i>C. racemosa</i> ) - Sources de pollutions - Filets perdus - Mouillage plaisance et croisière
<b>Espèces</b>				
1349 - <i>Tursiops truncatus</i> , Grand dauphin	FORT	- Sanctuaire Pelagos	FORT	- Plaisance, Bateaux de croisière, loisirs nautiques motorisés (jet-ski, ...), whale-whatching
1124* - <i>Caretta Caretta</i> , Tortue Caouanne	FORT	- Espèce prioritaire - Beaucoup de plages potentiellement favorables à la ponte	FORT	- Risque de collision et de dérangements sonores - Filets de pêche

### 3.2. DÉFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Au vu des niveaux d'enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, il est nécessaire d'établir une **stratégie** dans le but de hiérarchiser les priorités d'actions sur le site Cap Martin. On peut proposer différents axes d'orientation :

- ✓ Axe 1 : La lutte contre la pollution et l'altération de la qualité générale des eaux littorales qui semblent affecter l'état de conservation de tous les habitats : **plusieurs sources de pollutions** d'origine naturelle ou anthropique ont été identifiées sur le site (cours d'eau, rejets d'assainissement – déversoirs d'orage et émissaires, rejets des ports et navires de plaisance, ...) et peuvent être de **natures variées** (macrodéchets, substances toxiques dissoutes, hydrocarbures, enrichissement en matière organiques, envasement ...). Il apparaît d'ailleurs important d'accorder une attention particulière aux peuplements à ***Cystoseira amentacea*** et aux encorbellements à ***Lithophyllum byssoïdes*** qui, en plus d'être de bons indicateurs du bon état de la qualité de l'eau, possèdent une valeur patrimoniale importante.
- ✓ Axe 2 : L'organisation de la fréquentation et l'encadrement de la pratique des activités humaines afin d'en limiter les impacts sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire : Le site « Cap Martin » est le lieu de multiples activités humaines, liées à son **attractivité touristique**, qu'il convient de gérer dans l'intérêt de les rendre compatibles avec la conservation des habitats et espèces sur le site. Pour les habitats à enjeux importants :
  - Limitier les impacts mécaniques sur les herbiers de posidonie réalisée notamment par le mouillage des navires de **plaisance** et des clubs de **plongée sous-marine**, ou lors du **balisage** du plan d'eau. La **baie de Cabbé**, particulièrement concernées par ces problématiques et présentant un important herbier de posidonie, mérite des mesures spécifiques.
  - Lutter contre l'érosion mécanique des peuplements des grottes semi-obscur et du coralligène notamment causée par la **plongée sous-marine** et la **pêche professionnelle et de loisirs**.
  - Maintenir et développer une politique de gestion raisonnée des plages à l'échelle du site Natura 2000 : le choix des techniques de **nettoyage et d'aménagement des plages** doit être adapté pour limiter le remaniement sédimentaire et ainsi préserver l'habitat des **replats boueux ou sableux exondés à marée basse**, et indirectement tous les autres habitats marins du site.
- ✓ Axe 3 : Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes : Suivre l'évolution des **espèces de Caulerpes** sur le site, *Caulerpa taxifolia* (Atlas cartographique, Cartes 35) et *C. racemosa*, et rester attentif à l'apparition de nouvelle espèce envahissante sur le site qui peut être favorisée notamment par le changement climatique.
- ✓ Axe 4 : Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion du site, que ce soit en terme de suivi des **activités et des usages** (plaisance, pêche loisirs, plongée sous-marine, fréquentation balnéaire, ...) ou d'étude scientifiques portant sur les **habitats et espèces d'intérêt communautaire**. L'acquisition de ses nouvelles connaissances auront pour but de renseigner les éléments mal documentés sur le site, de réaliser une base de données solide de suivi annuel pour les problématiques les plus importantes, mais aussi d'étudier les conséquences du réchauffement de la Méditerranée sur le milieu marin.
- ✓ Axe 5 : Maintenir la dynamique créée autour de Natura 2000 avec les usagers, que ce soit auprès des professionnels ou du grand public pour informer, sensibiliser, et communiquer sur la **démarche Natura 2000** en elle-même ou, de manière plus large, sur les **problématiques de gestion et de conservation des fonds marins**.

Les objectifs de conservation découlent des enjeux de conservation et traduisent, à l'échelle du site, la déclinaison de l'objectif ultime de Natura 2000 : préserver la biodiversité. Ils constituent une **reformulation des enjeux, sous une forme littérale** permettant de préciser le but poursuivi. Les objectifs de conservation (OC) ont été hiérarchisés, notamment sur la base de la hiérarchisation préalablement établie pour les enjeux de conservation, en trois catégories selon leur importance : OC « prioritaires », « secondaires » ou « tertiaire » (Tab. 12).

**Tableau 12 : Hiérarchisation et priorité des objectif et sous-objectifs de conservation des habitats et espèces sur le site « Cap Martin »**

Hiérarchisation des OC		Objectifs de conservations	Code	Sous - Objectifs de conservations	Priorité
Prioritaire	OC1	Conserver l'habitat prioritaire "Herbiers de posidonies" dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OC1a	Assurer les conditions environnementales nécessaires à la préservation de l'habitat et, en premier lieu, assurer une bonne qualité globale des eaux (MO, envasement)	1
			OC1b	Préserver l'intégrité de l'herbier et favoriser sa restauration naturelle en particulier dans la baie de Cabbé	1
	OC2	Conserver l'habitat « Coralligène » et « Biocénose des grottes semi-obscurées » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OC2a	Assurer les conditions environnementales nécessaires à la préservation de l'habitat et, en premier lieu, assurer une bonne qualité globale des eaux (MO, envasement)	1
			OC2b	Préserver les espèces du Coralligène et des grottes semi-obscurées sensibles à l'érosion mécanique (ex: gorgones)	1
	OC3	Conserver l'habitat « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OC3a	Préserver les laisses de posidonies présentes sur ces habitats	1
			OC3b	Préserver ces habitats et les habitats sous-jacents en appliquant une gestion raisonnée des plages	2
Secondaire	OC4	Conserver l'habitat « Roche infralittorale à algues photophiles » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OC4a	Assurer les conditions environnementales nécessaires à la préservation de l'habitat et, en premier lieu, assurer une bonne qualité globale des eaux (MO, envasement)	2
			OC4b	Maintenir la diversité des peuplements et la présence d'espèces patrimoniales notamment en évitant les dégradations mécanique	2
			OC4c	Maintenir les peuplements à <i>Cystoseira amentacea</i> var. <i>stricta</i> au niveau du Cap Martin	2
	OC5	Conserver les habitats « Roches médiolittorales inférieure et supérieure » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OC5a	Assurer les conditions environnementales nécessaires à la préservation de l'habitat et, en premier lieu, assurer une bonne qualité globale des eaux	2
			OC5b	Maintenir la stabilité des encorbellements de <i>Lithophyllum byssoides</i> présents au niveau du Cap Martin	2
	OC6	Maintenir les conditions favorables à la fréquentation du site par le <b>Grand Dauphin</b> et la <b>Tortue Caouanne</b>	OC6a	Maintenir des conditions environnementales favorables à la fréquentation du site par ces espèces	2
Tertiaire	OC7	Conserver l'habitat élémentaire des « Sables fins bien calibrés » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OC7a	Maintenir les prairies à Cymodocées en particulier dans les baies	2
			OC7b	Assurer les conditions environnementales nécessaires à la préservation de l'habitat et, en premier lieu, assurer une bonne qualité globale des eaux (MO, envasement)	3
	OC8	Conserver l'habitat élémentaire des « Sables fins de haut niveau » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site	OC8a	Assurer les conditions environnementales nécessaires à la préservation de l'habitat et, en premier lieu, assurer une bonne qualité globale des eaux (MO, envasement)	3



## 4. PLAN D'ACTION SUR LE SITE

### 4.1. OBJECTIFS DE GESTION

Les objectifs de gestion ont été définis de façon à traduire les objectifs de conservation préconisés dans le Tome 1 en objectifs opérationnels basés sur la stratégie de gestion. Ces objectifs de gestion ont été définis selon deux catégories (Tab. 13) :

- Objectifs de Gestion Transversaux (OGT) pour les objectifs contribuant à réaliser **l'intégralité des objectifs de conservation**, et concernant notamment les missions liées à l'animation du site, à l'amélioration des connaissances et à la sensibilisation : ils sont au nombre de trois sur le site ;
- Objectifs de Gestion liés à la Conservation des habitats et des espèces marines (OGC) pour les objectifs directement liés à de la gestion pure des habitats et des espèces et pouvant participer à la concrétisation **d'un ou plusieurs objectifs de conservation** : ils sont au nombre de six sur le site.

### 4.2. MESURES DE GESTION

Les actions ici préconisées sont issues d'une **large concertation avec l'ensemble des usagers** du site Natura 2000 « Cap Martin ». En effet, 3 groupes de travail thématique ont été organisé en Mai 2014 pour définir des mesures de gestion sur le site avec les membres du COPIL et les acteurs socio-économiques concernés :

- GT1 « Gestionnaires de la bande littorale » ;
- GT2 « Plaisance » ;
- GT3 « Usagers du milieu marin (hors plaisanciers) ».

A la lumière de ces enjeux ainsi identifiés, **17 mesures de gestion** sont préconisées sur le site « Cap Martin » (Tab. 14) :

- **4** concernent la gestion **Globale** du site, détaillées au sein des fiches-actions G1 à G4 ;
- **4** concernent la gestion de la bande **Littorale** du site, détaillées au sein des fiches-actions L1 à L4 ;
- **4** concernent la gestion de l'activité **Plaisancière**, détaillées au sein des fiches-actions P1 à P4 ;
- **5** concernent la gestion des autres activités **Maritimes** (hors plaisance), détaillées au sein des fiches-actions M1 à M5.

Pour chaque action, il est précisé dans le tableau le type de mise en œuvre :

- « Animation » pour les actions réalisées et financées dans le cadre de la convention d'animation du site ;
- « Contrat Natura 2000 » pour les actions définies par la circulaire du 19 octobre 2010 ;
- « Mesure réglementaire » pour les actions prévoyant le recours à des outils administratifs et réglementaires ;
- « Etudes et suivis » pour les actions permettant d'approfondir les connaissances sur le site Natura 2000.

Elles sont hiérarchisées sur une échelle allant de 1 à 3 en fonction de leur **priorité de mise en œuvre** au cours des cinq prochaines années :

 **1 (Priorité très forte)** : Mesure prioritaire ;

 **2 (Priorité forte)** : Mesure moins urgente mais indispensable ;

 **3 (Priorité Moyenne)** : Mesure utile ou complémentaire, à mettre en œuvre en fonction des opportunités.

Ces mesures de gestion sont synthétisées dans le tableau de la page suivante **au regard des objectifs de gestion** auxquels elles répondent (Tab. 14).

Tableau 13 : Croisement entre objectifs de conservation et objectifs de gestion du site Natura 2000 « Cap Martin »

Objectifs de gestion		Objectifs de conservation							
		Prioritaire			Secondaire			Tertiaire	
Code	Intitulé	OC1	OC2	OC3	OC4	OC5	OC6	OC7	OC8
<b>Objectifs de Gestion Transversaux (OGT)</b>									
<i>OGT1</i>	Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux	x	x	x	x	x	x	x	x
<i>OGT2</i>	Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale du site	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Objectifs de Gestion liés à la Conservation des habitats et des espèces marines (OGC)</b>									
<i>OGC1</i>	Adapter les pratiques de gestion de la bande littorale afin de lutter contre l'altération de la qualité des eaux littorales et ainsi réduire l'impact sur les habitats et espèces du site	x		x		x		x	x
<i>OGC2</i>	Etablir une planification de l'activité plaisancière afin de limiter les impacts mécaniques particulièrement sur l'habitat prioritaire, herbiers de posidonie	x	x				x		
<i>OGC3</i>	Organiser la fréquentation et encadrer la pratique des activités maritimes (hors plaisance) afin de réduire les impacts sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	x	x		x	x			

Code des OC	Hierarchisation et intitulés des objectifs de conservation
<b>Prioritaire</b>	
<b>OC1</b>	Conserver l'habitat prioritaire « <b>Herbiers de posidonies</b> » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site
<b>OC2</b>	Conserver l'habitat « <b>Coralligène</b> » et « <b>Biocénose des grottes semi-obscur</b> » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site
<b>OC3</b>	Conserver l'habitat « <b>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</b> » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site
<b>Secondaire</b>	
<b>OC4</b>	Conserver l'habitat « <b>Roche infralittorale à algues photophiles</b> » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site
<b>OC5</b>	Conserver les habitats « <b>Roches médiolittorales inférieure et supérieure</b> » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site
<b>OC6</b>	Maintenir les conditions favorables à la fréquentation du site par le <b>Grand Dauphin</b> et la <b>Tortue Caouanne</b>
<b>Tertiaire</b>	
<b>OC7</b>	Conserver l'habitat élémentaire des « <b>Sables fins bien calibrés</b> » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site
<b>OC8</b>	Conserver l'habitat élémentaire des « <b>Sables fins de haut niveau</b> » dans un bon état écologique sur l'ensemble du site

Tableau 14 : Correspondance entre les mesures de gestion et les objectifs de gestion du site Natura 2000 « Cap Martin »

MESURES				OBJECTIFS DE GESTION				
Code	Intitulé	Type	Priorité	OGT1	OGT2	OGC1	OGC2	OGC3
<b>OGT1 - Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux</b>								
<b>OGT2 - Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion GLOBALE du site</b>								
G1	Animer le site Natura 2000	Animation	1	X	X			
G2	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation	Animation	1	X				
G3	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication	Animation, Contrat N2000	1	X				
G4	Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion sur le site	Etude et suivi	2		X			
<b>OGC1 - Adapter les pratiques de gestion de la bande LITTORALE afin de lutter contre l'altération de la qualité des eaux littorales et ainsi réduire l'impact sur les habitats et espèces du site</b>								
L1	Soutenir et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage durables sur les plages	Animation, Contrat N2000	1			X		
L2	Contribution aux démarches visant à améliorer la qualité de l'eau	Animation	2			X		
L3	Participer à la chaîne d'alerte pollution marine sur le site	Animation	3			X		
L4	Remplacement progressif du balisage réglementaire classique par un balisage « écologique »	Contrat N2000	1			X		
<b>OGC2 - Etablir une planification de l'activité PLAISANCIERE afin de limiter les impacts mécaniques particulièrement sur l'habitat prioritaire, herbiers de posidonie</b>								
P1	Proposition de limitation du mouillage de la grande plaisance sur les zones sensibles	Mesure réglementaire	1				X	
P2	Etudes de faisabilité technique, administrative et financière pour la mise en place de zones de mouillages organisés	Etude et suivi, Contrat N2000	2				X	
P3	Mettre en œuvre une stratégie spécifique de sensibilisation à destination des plaisanciers	Animation	2				X	
P4	Poursuivre le suivi de la fréquentation plaisancière	Etude et suivi, Animation	1				X	
<b>OGC3 - Organiser la fréquentation et encadrer la pratique des activités MARITIMES (hors plaisance) afin de réduire les impacts sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire</b>								
M1	Mettre en place des ancrages écologiques fixes sur les sites de plongée les plus sensibles	Contrat N2000	1					X
M2	Evaluer et réduire l'incidence de la pêche professionnelle	Contrat N2000	2					X
M3	Poursuivre et compléter le suivi de fréquentation des activités nautiques	Etude et suivi, Animation	1					X
M4	Etudier les modalités de gestion et d'animation de la zone marine protégée de Roquebrune-Cap-Martin	Animation	3					X
M5	Poursuivre la collaboration entre les services des institutions publiques participant à la surveillance du site	Animation	3					X

### 4.3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE ET FEUILLE DE ROUTE DE L'ANIMATEUR

Cette partie présente de façon synthétique les coûts et la répartition chronologique des mesures de gestion du site Natura 2000 sous la forme de tableaux prévisionnels récapitulatifs pour les 5 premières années de mise en œuvre du DOCOB, mais la convention cadre peut être conclue pour une plus courte période.

Les chiffres présentés pour le budget des actions dans le tableau ci-dessous sont à considérer avec prudence (Tab. 15). En effet, ce plan de financement demeure estimatif, il sera adapté et décliné chaque année en fonction des moyens budgétaires mobilisables et des opportunités.

*Tableau 15 : Synthèse de la programmation, du coût et du financement prévisionnels des actions*

Code et Intitulé		Type de mesure	Degrés de priorité	Programmation (€ TTC)					Coût (€ TTC) estimé pour les 5 ans
				N	N+1	N+2	N+3	N+4	
<b>OGT1 - Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux et OGT2 - Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion GLOBALE du site</b>									
G1	Animer le site Natura 2000	Animation	1	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000	130 000*
G2	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation	Animation	1	0	0	0	0	0	0
G3	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication	Animation Contrat N2000	1	2 520	5 120	3 120	5 320	3 120	19 200
G4	Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion sur le site	Etude et suivi	2	0	0	A définir			A définir
<b>OGC1 - Adapter les pratiques de gestion de la bande LITTORALE afin de lutter contre l'altération de la qualité des eaux littorales et ainsi réduire l'impact sur les habitats et espèces du site</b>									
L1	Soutenir et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage durables sur les plages	Animation Contrat N2000	1	0	0	6 000	3 000	3 000	12 000
L2	Contribution aux démarches visant à améliorer la qualité de l'eau	Animation	2	0	0	0	0	0	0
L3	Participer à la chaîne d'alerte pollution marine sur le site	Animation	3	0	0	0	0	0	0
L4	Remplacement progressif du balisage réglementaire classique par un balisage « écologique »	Contrat N2000	1	53 050	16 050	16 050	16 050	16 050	117 250
<b>OGC2 - Etablir une planification de l'activité PLAISANCIERE afin de limiter les impacts mécaniques particulièrement sur l'habitat prioritaire, herbiers de posidonie</b>									
P1	Proposition de limitation du mouillage de la grande plaisance sur les zones sensibles	Mesure réglementaire	1	0	0	0	0	0	0
P2	Etudes de faisabilité technique, administrative et financière pour la mise en place de zones de mouillages organisés	Etude et suivi Contrat N2000	2	0	0	A définir			A définir
P3	Mettre en œuvre une stratégie spécifique de sensibilisation à destination des plaisanciers	Animation	2	0	760	760	760	760	3 040
P4	Poursuivre le suivi de la fréquentation plaisancière	Etude et suivi Animation	1	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
<b>OGC3 - Organiser la fréquentation et encadrer la pratique des activités MARITIMES (hors plaisance) afin de réduire les impacts sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire</b>									
M1	Mettre en place des ancrages écologiques fixes sur les sites de plongée les plus sensibles	Contrat N2000	1	22 500	4 750	4 750	4 750	4 750	41 500
M2	Evaluer et réduire l'incidence de la pêche professionnelle, conformément aux exigences nationales	Contrat N2000	2	0	0	1 500	1 500	1 500	4 500
M3	Poursuivre et compléter l'étude de fréquentation des activités maritimes (hors plaisance)	Etude et suivi Animation	1	0	0	0	0	0	0
M4	Etudier les modalités de gestion et d'animation de la zone marine protégée de Roquebrune-Cap-Martin	Animation	3	0	0	0	0	0	0
M5	Poursuivre la collaboration entre les services des institutions publiques participant à la surveillance du site	Animation	3	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>				<b>105 570</b>	<b>54 180</b>	<b>59 680</b>	<b>58 880</b>	<b>56 680</b>	<b>334 990</b>

\* Notons que l'intégralité du coût du salaire du chargé de mission est prise en compte dans la mesure G1.

Chaque année, le chargé de mission, au sein de la structure animatrice du site Natura 2000, devra assurer différentes missions d'animation. Le tableau suivant présente la répartition de son temps de travail entre les différentes mesures du document d'objectifs du site (Tab. 26). Les chiffres présentés dans cette programmation sont estimatifs. La programmation sera adaptée et déclinée chaque année en fonction des moyens budgétaires mobilisables et des opportunités.

**Tableau 16 : Synthèse des missions de l'animateur et répartition prévisionnelle de sa charge de travail**

Code et Intitulé		Type de mesure	Degrés de priorité	Programmation (en nombre de jours)					% du temps par an (moyenne sur les 5 ans)	Cout (€ TTC) estimé pour les 5 ans	
				N	N+1	N+2	N+3	N+4			total sur 5 ans
<b>OGT1 - Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux et OGT2 - Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion GLOBALE du site</b>											
<b>G1</b>	Animer le site Natura 2000	Animation	1	172*	172*	172*	172*	172*	860	100,0	130 000
<b>G2</b>	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation	Animation	1	15	15	15	15	25	85	9,9	0
<b>G3</b>	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication	Animation Contrat N2000	1	20	20	20	20	20	100	11,6	19 200
<b>G4</b>	Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion sur le site	Etude et suivi	2	10	10	10	20	20	70	8,1	A définir
<b>OGC1 - Adapter les pratiques de gestion de la bande LITTORALE afin de lutter contre l'altération de la qualité des eaux littorales et ainsi réduire l'impact sur les habitats et espèces du site</b>											
<b>L1</b>	Soutenir et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage durables sur les plages	Animation Contrat N2000	1	0	0	10	10	5	25	2,9	12 000
<b>L2</b>	Contribution aux démarches visant à améliorer la qualité de l'eau	Animation	2	0	0	10	10	10	30	3,5	0
<b>L3</b>	Participer à la chaîne d'alerte pollution marine sur le site	Animation	3	10	10	10	10	10	50	5,8	0
<b>L4</b>	Remplacement progressif du balisage réglementaire classique par un balisage « écologique »	Contrat N2000	1	10	10	5	5	5	35	4,1	117 250
<b>OGC2 - Etablir une planification de l'activité PLAISANCIERE afin de limiter les impacts mécaniques particulièrement sur l'habitat prioritaire, herbiers de posidonie</b>											
<b>P1</b>	Proposition de limitation du mouillage de la grande plaisance sur les zones sensibles	Mesure réglementaire	1	5	5	0	0	0	10	1,2	0
<b>P2</b>	Etudes de faisabilité technique, administrative et financière pour la mise en place de zones de mouillages organisés	Etude et suivi Contrat N2000	2	0	0	5	5	0	10	1,2	A définir
<b>P3</b>	Mettre en œuvre une stratégie spécifique de sensibilisation à destination des plaisanciers	Animation	2	10	10	10	10	10	50	5,8	3 040
<b>P4</b>	Poursuivre le suivi de la fréquentation plaisancière	Etude et suivi Animation	1	50	50	50	50	50	250	29,1	7 500
<b>OGC3 - Organiser la fréquentation et encadrer la pratique des activités MARITIMES (hors plaisance) afin de réduire les impacts sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire</b>											
<b>M1</b>	Mettre en place des ancrages écologiques fixes sur les sites de plongée les plus sensibles	Contrat N2000	1	10	10	10	0	0	30	3,5	41 500
<b>M2</b>	Evaluer et réduire l'incidence de la pêche professionnelle, conformément aux exigences nationales	Contrat N2000	2	5	5	5	5	5	25	2,9	4 500
<b>M3</b>	Poursuivre et compléter l'étude de fréquentation des activités maritimes (hors plaisance)	Etude et suivi Animation	1	17	7	7	7	7	45	5,2	0
<b>M4</b>	Etudier les modalités de gestion et d'animation de la zone marine protégée de Roquebrune-Cap-Martin	Animation	3	5	5	0	0	0	10	1,2	0
<b>M5</b>	Poursuivre la collaboration entre les services des institutions publiques participant à la surveillance du site	Animation	3	5	15	5	5	5	35	4,1	0
<b>TOTAL</b>				<b>172</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>860</b>	<b>100,0</b>	<b>334 990</b>

\* A noter, le total correspond au nombre de jours total de la fiche G1 « Animer le site Natura 2000 ».